

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

REVUE

DE

MONTREAL

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

CLAUDE DE RAMEZAY *

C'est la dernière fois — on nous le fait espérer du moins, et depuis longtemps — que nous nous réunissons dans cette enceinte pour applaudir au travail et couronner le succès de nos élèves. Cette fête sera comme l'adieu suprême que nous adressons, avant de nous en éloigner pour toujours, à ces lieux qui rappellent tant de souvenirs.

A l'ombre de ces arbres qui ont grandi avec nous, rafraîchis par les émanations pures de cette fontaine, nous avons multiplié nos jeux et nos ébats; nous avons promené nos pensées et nos projets d'avenir. L'historien se trouve ici sur un théâtre qui n'est pas sans importance. Bien des événements se sont accom-

* Nous suivons l'orthographe française, que M. de Ramezay avait adoptée pour son nom.

plis en ce lieu depuis le moment où l'Iroquois vagabond venait y planter sa tente, jusqu'à celui où le gouverneur de Montréal tâchait de faire briller dans ses salons — et jusque dans ce jardin — comme un reflet des fêtes de Versailles; depuis le jour où les destinées du Canada étaient gravement examinées et discutées entre les citoyens de Montréal d'un côté, et Franklin, Chase et Carroll de l'autre, jusqu'à celui où nous sommes venus, à notre tour, étudier des problèmes non moins importants pour l'avenir de notre nationalité: les questions d'éducation et d'instruction.

L'histoire du château Ramezay a été racontée, et il ne me serait pas de vouloir la faire à mon tour, surtout en présence de celui qui a écrit cette page intéressante de l'histoire de Montréal. Mais il me sera sans doute permis de la compléter par quelques détails biographiques que j'ai réunis sur la famille de Ramezay, et en particulier sur Claude de Ramezay, seigneur de la Gesse, de Bois-Fleurent, de Monnoir en France, de Ramezay, de Monnoir et d'Yamaska au Canada, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, successivement gouverneur des Trois-Rivières et de Montréal, et commandant des forces du roi de France au Canada.

La famille de Ramezay est d'origine écossaise, noble et alliée à cette illustre maison de Douglass qui a joué un rôle important dans l'histoire de Marie Stuart et dans celle de Jacques I. Sir John Ramsay, grand-père de Claude, était capitaine dans le régiment du colonel Hebron quand ce régiment s'engagea au service de la France.

C'était à l'époque où Richelieu, pour abaisser l'influence de la maison d'Autriche, cherchait à favoriser la Suède et la Hollande. Sir John passa donc en France avec d'autres capitaines, tels que le comte Douglass, le chevalier Hamilton, lord Kerr et leurs soldats, qui étaient presque tous gentilshommes*. Ce fut, je crois, l'origine de ce régiment écossais, où figurèrent plus tard des noms français, comme celui de Repentigny. Quoi qu'il en soit, M. de Ramezay ne paraît pas être retourné en Ecosse. Son fils Timothée se maria en France et habitait le domaine de la Gesse, au diocèse de Langres. C'est là que Claude naquit, en 1657. Nous n'avons pas de détails sur les débuts de celui qui devait être plus tard gouverneur de notre ville. Naturellement, comme

* *Gazette de France*, 1633, p. 347.

La plupart des gentils-hommes de cette époque, il se voua à la carrière des armes, et entra dans le détachement de la marine.

Je n'ai pu vérifier à quelle époque précise il passa au Canada. Mais je suis porté à croire que ce fut vers 1685, lorsque M. de Denonville vint remplacer le trop faible M. de la Barre dans le gouvernement de la Nouvelle-France.

La première fois que le nom de Claude de Ramezay apparaît dans nos annales, c'est au mois de novembre 1686 *. Il assiste au mariage d'un soldat de sa compagnie. Il n'est encore que simple lieutenant dans la compagnie de ce M. de Troye qui a fait l'expédition de la baie d'Hudson. A l'école d'un capitaine aussi habile qu'intrépide, Ramezay ne pouvait manquer d'avancer rapidement : aussi le trouvons-nous capitaine dès l'année suivante, 1687, puis colonel, puis commandant des troupes, enfin gouverneur.

En 1687, il fit partie de l'expédition qui alla attaquer les Iroquois dans leurs propres cantons.

M. de Denonville avait réuni en face de notre ville, dans l'île Sainte-Hélène, plus de deux mille hommes de troupes, soldats réguliers, milices, et sauvages de différentes nations.

On peut juger de l'effet produit par ce déploiement militaire, dans une ville qui renfermait à peine 800 âmes et qui ne comptait pas 150 maisons. Le gouverneur général avec sa maison et ses gardes, les gouverneurs particuliers des Trois-Rivières et de Montréal, l'intendant, le commandant des forces, les officiers de tous grades, les costumes variés des militaires, l'accoutrement pittoresque de nos sauvages : le bruit, les cris, les fanfares, le grondement du canon, les fêtes, les transactions, tout cela se suivait, se pressait, se mêlait sans se confondre ; la scène variait à chaque instant et continuait toute la journée pour recommencer le lendemain. Le soir, pendant que l'île Sainte-Hélène s'illuminait des feux de bivouac, on voyait s'ouvrir les salons de la rue Saint-Joseph †, et de la rue Saint-Paul, les principaux quartiers de l'époque. On causait et on dansait jusqu'à neuf heures. Le couvre-feu sonné, chacun se retirait, éclairé par des domestiques, quand on ne portait pas soi-même un modeste flambeau à la main, car les trois ou quatre rues

* Registres de la paroisse de Québec.

† Aujourd'hui rue Saint-Sulpice.

qui composaient la ville étaient un peu moins éclairées qu'aujourd'hui, attendu qu'elles ne l'étaient point du tout.

L'expédition de M. de Denonville eut un succès qu'on a cherché à contester, mais qui n'en fut pas moins réel. Toutefois, ce n'est pas ici le lieu de discuter cette question.

M. de Ramezay y déploya beaucoup d'habileté et de courage. Les Iroquois s'étaient mis en embuscade dans un passage difficile. Leur soudaine attaque jeta le trouble dans les rangs de nos soldats ; les Outaouais mêmes, qui faisaient partie de l'avant-garde, lâchèrent pied. A la tête de quelques milices, il vole de tous côtés, se battant tantôt comme les réguliers, tantôt comme les sauvages, de sorte que les ennemis prirent bientôt la fuite, persuadés qu'ils avaient affaire à un corps considérable, et ils laissèrent le passage libre.

Le gouvernement des Trois-Rivières, devenu vacant en 1689 par la mort de M. de Varennes *, fut accordé à M. de Ramezay, comme une juste récompense de son mérite.

C'était à la veille de l'attaque de Québec par Phipps. On sait comment M. de Frontenac — absent de Québec — fut presque surpris par l'arrivée de la flotte anglaise. C'est aux environs des Trois-Rivières que cette nouvelle lui fut confirmée. Pendant qu'il hâtait sa marche vers la capitale, il envoyait M. de Ramezay en toute hâte à Montréal, pour donner ordre à M. de Callière de descendre à Québec avec toutes les troupes et les habitants qu'il pourrait rassembler dans sa route. Le cri d'alarme, jeté aux différents villages qui bordaient les deux côtés du fleuve, se répandit avec la vitesse de l'électricité. Bientôt un corps nombreux pour l'époque — 800 hommes — vola à la défense du pays. Débarqué à la Pointe-aux-Trembles, il continua sa route par terre, dans la crainte de rencontrer des vaisseaux de la flotte anglaise.

« Les Anglais, » rapporte *l'Histoire de l'Hôtel-Dieu*, « entendirent de leurs vaisseaux le bruit que faisait cette belliqueuse jeunesse, qui venait en sautant et avec de grandes démonstrations de joie. Ils appelèrent M. de Grandville, leur prisonnier, et lui demandèrent ce que c'était ; il écouta les fifres et les caisses, et voyant bien d'où cela venait, il leur dit cavalièrement : « Ma foi, messieurs, vous ne tenez rien ; c'est M. le gouverneur de Montréal qui arrive avec les gens d'en haut ; vous n'avez qu'à plier bagage, car ce secours pour Québec vous fera perdre vos peines. »

* Enterré le 4 juin 1689.

On sait que les assiégeants avaient jeté peu de terreur dans la ville ; on continuait à vivre à peu près comme dans une paix complète. De leurs vaisseaux, les Anglais voyaient les hommes et les femmes qui se rendaient aux églises. M. de Frontenac tenait sa petite cour comme d'habitude ; elle était même plus brillante que d'habitude. Il ne nous est pas interdit de croire que plus d'un de nos braves officiers y puisa ces sentiments chevaleresques qui rehaussent et embellissent le courage. Nous sommes en plein siècle de Louis XIV. Britannicus et Alexandre le Grand y parlent le langage des grands seigneurs, et les grands seigneurs sont presque tous d'illustres capitaines. † a romance du jeune et beau Dunois a pu être chantée plus tard, mais elle date de cette époque. Je soupçonne beaucoup M. de Ramezay et ses compagnons d'armes de s'en être inspirés.

Quoi qu'il en soit, le dernier vaisseau anglais avait à peine disparu derrière la Pointe-Lévis — on était encore sous l'émotion des fatigues et du succès — que M. de Ramezay se mariait à Québec *. Son exemple fut suivi par MM. D'Ailleboust, de Vaudreuil, et par d'autres. M. de Ramezay épousa M^{lle} Marie-Charlotte Denys, qui était d'une des familles les plus anciennes et les mieux apparentées du Canada.

L'administration de M. de Ramezay comme gouverneur des Trois-Rivières fut encore signalée par deux faits assez importants. Il organisa, sous le commandement de M. de Hertel, cette escouade de braves qui allèrent attaquer Salmon Falls, cinquante-deux héros qui s'immortalisèrent dans un combat contre deux cents Anglais, dont ils tuèrent et blessèrent un grand nombre.

Trois-Rivières, par sa position entre Québec et Montréal, avait à cette époque une grande importance en temps de guerre, et il fallait empêcher cette ville de tomber au pouvoir des ennemis. C'est pour cela que M. de Ramezay fit commencer des fortifications qui lui attirèrent les félicitations de M. de Frontenac, lorsque celui-ci vint, en 1691, inspecter les travaux †. M. de Ramezay, en 1696, accompagna le gouverneur général dans son expédition contre les Iroquois. Chargé de commander toutes les milices, il avait sous ses ordres la fleur de la noblesse

* Le 8 novembre 1690.

† *Documents relative to the colonial History, etc.*, t. ix, p. 519.

canadienne et des hommes d'une bravoure éprouvée ; mais, pour bien diriger les uns et les autres, il fallait autant de souplesse que d'énergie. C'est pour cela que M. de Frontenac avait assigné à M. de Ramezay ce poste difficile. On sait le résultat peu avantageux pour la colonie de cette expédition préparée avec tant de soin, et si brillante au point de vue des difficultés surmontées.

Le mouvement administratif que la mort de M. de Frontenac occasionna, fit monter M. de Ramezay dans la hiérarchie militaire ; mais il ne put obtenir le gouvernement de Montréal, qui fut donné à M. de Vaudreuil. En revanche, il eut le commandement de toutes les troupes du roi au Canada. C'est par inadvertance que M. Ferland le fait arriver cette année même au gouvernement des Trois-Rivières. Au contraire, il y fut remplacé par M. Provost, ancien major de Québec.

Un ancien capitaine de l'armée ayant manqué aux égards qu'il devait à son commandant, l'affaire fut portée à la cour ; et l'année suivante, 1700, M. de Merville * fut obligé de présenter ses excuses à M. de Ramezay, en présence des troupes, réunies — avec tout l'appareil militaire — sur la Place d'Armes de Québec. Les choses se passèrent sans doute à peu près comme entre ces officiers bretons dont parle madame de Sévigné. Les tambours battaient depuis longtemps la chamade, quand les portes du château Saint-Louis s'ouvrirent pour laisser passer M. de Ramezay et sa suite. Aussitôt qu'il est arrivé à la tête des troupes, M. de Merville, se détachant de sa compagnie, s'avance vers le commandant, se découvre et salue comme on savait saluer à cette époque : — « Monsieur, je regrette tout ce qui est « arrivé et je vous prie de croire que je suis votre très-humble serviteur. » — « Monsieur, » répond le commandant, « soyez persuadé que je vous tiens en ce moment pour un très-galant homme. » Là-dessus, il ôte aussi son chapeau à plumes, salue gracieusement le capitaine, les tambours battent de nouveau, et quelques instants après tous ces braves militaires se réunissent à la table de M. de Callière.

En 1703, M. de Ramezay fut nommé gouverneur de Montréal. Il se trouvait en cette qualité comme la garde avancée chargée de surveiller les mouvements des Anglais. C'est ainsi qu'il fit

* Claude-Charles de Grays, chevalier, seigneur de Merville. Il gouverna Trois-Rivières par *interim*, après la mort de M. de Varennes.

manquer l'expédition envoyée par ceux-ci sur le lac Champlain, pour prendre Chambly et pour se rendre par cette route jusqu'à Montréal.

Voici comment Charlevoix raconte cette expédition : « Le 28 juillet 1709, M. Ramezay partit de Montréal ; son avant-garde, conduite par M. de Montigny, capitaine, était composée de 50 Français et de 200 Abénaquis, et soutenue par Rouville avec cent Canadiens. Après eux marchaient cent soldats des troupes du roi, sous les ordres de M. de Chassigne. Le gouverneur de Montréal suivait à la tête de cinq cents Canadiens, distribués en cinq compagnies, commandées par MM. de Saint-Martin, des Jordis, de Sabrevois, de Lignery et des Chaillons. Les Iroquois chrétiens faisaient l'arrière-garde, sous la conduite de Joncaire. Des Outaouais et des Nipissings étaient sur les ailes. L'armée fit quarante lieues en trois jours, gardant toujours l'ordre que je viens d'indiquer. Il est indubitable que si elle fût allée jusqu'au camp des ennemis, elle en aurait eu très-bon marché ; mais le peu de concert entre les officiers et le commandant, le défaut de subordination dans les troupes, qui en est une suite nécessaire, et de faux avis qui furent donnés à M. de Ramezay, firent échouer une entreprise dont le succès paraissait immanquable. Après qu'on eût mis en déroute un détachement de cent dix-sept hommes, qui s'étaient trop avancés et dont le conducteur fut tué, le bruit se répandit qu'un corps d'environ cinq mille hommes n'était pas loin, et s'était assez bien retranché.

« Les sauvages déclarèrent en même temps que leur sentiment n'était pas qu'on allât plus avant, et qu'il leur paraissait beaucoup plus à propos de défendre les postes avancés, que d'aller chercher si loin un ennemi qui avait eu le loisir de bien fortifier son camp, et qui pouvait encore être secouru par toute la jeunesse d'Orange et de Corlar ; sur quoi le conseil de guerre fut assemblé, et il fut résolu tout d'une voix de se retirer. Ce fut pour le gouverneur de Montréal une nécessité de se conformer à cette délibération ; et ce qui l'y détermina fut bien moins la défense qu'il avait de s'exposer à une grande action, que la crainte de n'être pas secondé de tous ceux qui étaient sous ses ordres. »

Cependant l'entreprise de nos ennemis était arrêtée, et ils furent obligés de s'en retourner sans avoir tenté de traverser le lac Champlain.

Un fait assez généralement ignoré, c'est que M. de Ramezay administra toute la Nouvelle-France pendant les deux ans que le gouverneur général, M. de Vaudreuil, fut absent du pays. Mais aucun acte important ne semble avoir signalé cette administration *. C'est comme gouverneur de Montréal qu'il s'est distingué. Les yeux fixés sur le moindre mouvement des colonies anglaises, il signalait à M. de Vaudreuil leurs projets d'attaque ou leurs efforts pour nous enlever le commerce des sauvages. C'est dans ce but qu'il pressa la construction d'un fort à Niagara. Il aurait voulu, en même temps, qu'on établit et fît habiter les parties extrêmes du pays, afin d'empêcher nos ennemis d'y pénétrer et de réclamer plus tard le droit de possession. Ce qu'ils ne manquèrent pas de faire.

M. de Ramezay insista aussi pour qu'on réglât la question des limites entre les deux colonies rivales. Il entrevoyait que le temps, au lieu de simplifier les difficultés et les prétentions, ne ferait que les augmenter. Ici encore, les événements justifiaient ses prévisions †.

Au commencement de l'été de 1724, M. de Ramezay se trouvait à Québec pour traiter des affaires de son gouvernement : il était question de fortifier Montréal. Dans les derniers jours du mois de juillet il tomba malade, et mourut bientôt, à l'âge de 64 ans : il en avait passé 39 dans le pays.

De son mariage avec Delle Charlotte Denys, il avait eu quatorze enfants, dont quelques-uns moururent en bas âge. Une de ses filles embrassa la vie religieuse chez les Ursulines de Québec ; les autres, abondamment dotées de seigneuries, paraissent avoir passé leur vie dans l'exercice de la charité. Quant à ses fils, il eut la douleur d'en voir un tué par les sauvages de l'Ouest, un autre noyé dans le naufrage du *Chameau*. Nicolas Roch, qui lui survécut et continua la postérité, signa la capitulation de Québec.

M. de Ramezay s'éteignit sans bruit, et la postérité semble être restée muette sur son compte. Nous pourrions dire que c'est là une de ces injustices dont elle se rend coupable assez

* Il est vrai que les documents officiels manquent presque absolument pour cette époque.

† *Documents relative to the colonial History of the State of New-York*, t. ix, *passim*.

souvent, s'il n'était vrai que le silence de l'ambition et de l'envie constitue déjà un bel éloge pour un homme placé dans les hautes charges. Tel est le premier éloge que M. de Ramezay a su mériter. Un jour, je l'espère, une voix plus autorisée que la mienne tirera complètement son nom de l'oubli. Ce sera, je ne dirai pas un acte de justice rendu à la mémoire de Claude de Ramezay : ce sera pour Montréal la juste revendication d'une illustration qui est sienne. Car, il nous sera peut-être permis de le lui rappeler, notre ville trouvera dans son histoire une gloire bien supérieure à celle que pourront jamais lui donner ses places et ses palais.

« O Athènes, dit quelque part Platon, je ne viens admirer ni ton acropole, ni tes temples : je cherche les traces de tes citoyens vertueux, les souvenirs de tes hommes illustres, seule chose à peu près que le temps ne détruit pas complètement. »

S. AUBIN.

Professeur à l'école normale Jacques - Cartier.

LES CANADIENS DE L'OUEST *

Il y a déjà longtemps qu'un jour, entrant dans la rotonde où se trouvait la bibliothèque du parlement à Montréal, je fus frappé d'étonnement en y trouvant une série de tableaux, que je pris d'abord pour des sujets tirés de l'Iliade ou de l'Odyssée. C'étaient des scènes de la vie sauvage de l'Ouest; on y voyait des guerriers et des chasseurs sioux ou pieds-noirs, avec leurs costumes et leurs armes. Un artiste devenu assez célèbre depuis, M. Paul Kane, avait exposé ces peintures à la vue des représentants du peuple, afin d'obtenir du gouvernement quelque secours dont il avait grand besoin pour mener à fin une entreprise aussi difficile qu'originale.

Si l'on était porté à rire de mon erreur, qu'on daigne jeter les yeux sur le tableau suivant extrait de l'Iliade, et que l'on me dise si le bon Homère n'a point célébré des gens qui, en somme, ressemblaient assez aux chefs sauvages de notre continent.

« Lorsque, à la voix de leurs chefs, ils se sont rangés en bataille, les Troyens s'avancent et jettent une haute clameur mêlée de cris aigus comme ceux des oiseaux sauvages. Tel s'élève jusqu'au ciel le cri rauque des grues, qui, fuyant les frimas et les grandes pluies de l'hiver, volent sur le rapide Océan pour porter aux pigmées le carnage et la mort. Habitantes de l'air, elles livrent aux humains de cruels combats. Cependant les Grecs, respirant la fureur, marchent en silence et brûlent en leur âme de se prêter un mutuel appui.

« Tel Notus répand sur le sommet des monts un brouillard redouté des pâtres, et plus favorable aux larcins que la nuit obscure; car la vue ne s'étend pas plus loin que la main ne peut lancer un caillou; tels les pas des guerriers soulèvent un

* *Les Canadiens de l'Ouest*, par Joseph Tassé, Montréal, 1878. Compagnie d'imprimerie canadienne, 1878. 2 vols in-8, xxxix, 717 pp., 14 portraits et gravures.

tourbillon de poussière. Bientôt ils ont franchi la plaine, et, fondant les uns sur les autres, ils se sont rapprochés. Alors, Alexandre, beau comme un dieu, s'élançait hors des rangs troyens. Sur ses épaules flotte la dépouille d'une panthère, et se croise avec son glaive un arc recourbé ; ses mains brandissent deux javelots brillants d'airain, et il provoque les plus vaillants des Grecs.»

Mettez une peau de loup-cervier ou une peau d'ours à la place de la peau de panthère, un tomahawk à la place du javelot, et laissez, comme dans la description d'Homère, un arc recourbé sur l'épaule du personnage, et vous aurez un guerrier sauvage d'Amérique. Ceux-ci avaient encore des boucliers qui, pour n'être pas aussi richement sculptés que celui d'Achille, portaient leurs armes — un ours, un castor, un orignal — tout comme les écus des chevaliers du moyen âge. Certaines coiffures, certains ornements de ces barbares pourraient aussi produire l'illusion d'un casque antique.

Pour ce qui est des cris aigus semblables à ceux des bataillons de grues traversant les airs — comparaison favorite d'Homère — nos sauvages avaient leur terrible cri de guerre, leur *war-hoop*, que même les Hurons les plus civilisés de Lorette savent encore pousser aujourd'hui. Rien qu'à regarder les peintures de Paul Kane, on pourrait s'imaginer entendre ce cri perçant et prolongé sortir de la poitrine de ses personnages.

Enfin m'est avis qu'on n'était pas plus crânement attifé, plus élégamment et poétiquement costumé pour la guerre dans les plaines de Troie et sur les bords du Xanthe, que dans les prairies de l'Ouest ou sur les bords de la rivière Rouge ou de l'Assiniboïe. Les poètes qui chanteront plus tard les épopées du Nord-Ouest ne manqueront pas, non plus, de mettre dans la bouche de leurs héros des discours tout aussi beaux, pour le moins, que ceux des héros grecs et troyens. Du reste, ceux qui ont lu les Sagamos de Maximilien Bibaud ne doivent pas ignorer que le sage Nestor, le prudent Ulysse, le fier Agamemnon, le bouillant Ajax ne péroraient pas mieux au conseil de leur nation que Kondiaronk (le Rat), Piscaret, Garakonthié ou Ahasistari, en un mot tous les grands chefs que Bibaud père a voulu immortaliser dans une pièce de vers, la plus originale, sans

contredit, de tout notre Parnasse *, ne le faisaient dans les grandes *fumeries* où se décidaient les questions de paix ou de guerre. Seulement, le calumet ne paraît pas avoir été une des institutions de l'antiquité classique; mais tant pis pour elle! Encore n'est-ce pas bien certain, car le Père Lafitau n'y a vu rien moins que le caducée de Mercure.

Beaucoup de Canadiens — non pas qu'ils fussent tous très-versés dans la légende homérique — ont été séduits tout d'abord par ce qu'il y avait de grand et de poétique dans la vie sauvage, de romanesque dans les aventures, dans les courses lointaines, dans les périls de ces guerres continuelles, dans la nature grandiose des plaines, des montagnes, des lacs et des rivières de l'Amérique. Ils se sont livrés, les uns à demi, les autres entièrement, à cette existence nomade et primitive; quelques-uns, comme on le disait alors, *se sont mis sauvages*; d'autres ont servi de trait-d'union entre la barbarie et la civilisation, entre la France et les peuples aborigènes, ont épousé des femmes sauvages, ont tenu conseil avec les *grands chefs*, ont été interprètes, agents, pour bien dire, ambassadeurs du grand Ononchio auprès des tribus lointaines. Un exode continu s'est fait du Canada vers l'Ouest; d'ici sont partis presque tous les fondateurs de ces villes qui se sont élevées comme par enchantement dans les prairies, sur les rives des grandes rivières qui se jettent dans le Mississipi. Cet exode s'est continué, et se continue encore sous une forme ou sous une autre.

Or, c'est l'histoire des hommes les plus remarquables parmi ces hardis et vigoureux pionniers, que M. Tassé a écrite. Elle était presque aussi ignorée de nous que notre propre histoire était ignorée de la France avant les ouvrages de M. Garneau, de M. Ferland et de l'abbé Faillon. Ce livre, paraissant en même

* « Je vois plus d'un brave Crillon
 Sans lettres, vainqueur dans l'arène,
 Plus d'un foudroyant Démosthène,
 D'un fleuri Cicéron,
 Chez ces peuples par nous mal appelés sauvages;
 Je vois chez eux briller des vertus, des talents,
 Des hommes éloquents,
 Des négociateurs, des héros et des sages. »

temps que le nouvel ouvrage de M. Rameau sur l'Acadie, complète, par les deux extrémités du continent, l'histoire de la race française en Amérique.

M. Tassé, comme tous ceux qui exploitent un champ nouveau, a rencontré de grandes difficultés, et par là même il s'est ménagé de grandes jouissances. Il a dû chercher, consulter, correspondre avec une foule d'individus et de sociétés historiques dans le pays et aux Etats-Unis. Il a suivi pour cela une méthode bien simple, quoique ingénieuse. Dès qu'il avait réuni tant bien que mal les rudiments d'une de ses biographies, il les publiait dans une revue ou un journal, qu'il adressait ensuite à toutes les personnes qu'il croyait en état de lui faire connaître quelque chose de plus; et c'est avec les remarques et les observations de ces personnes avec qui il entrait en correspondance, et d'autres aussi qui avaient vu par hasard ses essais, qu'il corrigeait, augmentait et complétait le travail offert aujourd'hui au public dans une forme plus compacte et avec plus de garanties. Il faut s'être livré soi-même à des études de ce genre pour comprendre tout le plaisir qu'il y a à butiner ainsi de côté et d'autre, à conjurer, pour bien dire, à force de patience des figures oubliées de tous et qui viennent à votre appel poser devant vous, sorte de résurrection qui ne se fait pas d'un seul coup, mais laborieusement et pièce à pièce.

M. James Lemoine, qui suit précisément le plan adopté par M. Tassé, et dont les nombreuses productions se corrigent et se complètent sans cesse les unes par les autres, M. l'abbé Verreau, qui a accumulé lentement les matériaux des *Mémoires sur l'invasion*, et a mis plusieurs années à préparer la publication du premier volume de cette importante collection, M. l'abbé Tanguay, qui n'épargne rien pour ses recherches généalogiques, M. Benjamin Sulte, qui, au milieu de tant d'écrits légers et humoristiques, poursuit avec persévérance la compilation de tous les renseignements qui ont rapport à la ville des Trois-Rivières, et en continue l'histoire dans la *Revue canadienne* en attendant qu'un second volume vienne se joindre à celui qu'il a fait imprimer il y a quelques années; tous ces chercheurs infatigables et plusieurs autres encore pourraient, s'ils le voulaient, nous donner une petite histoire intime qui ne serait pas moins intéressante que leurs autres ouvrages: ce

serait celle de leurs patientes investigations, de leurs heureuses ou malheureuses découvertes, des émotions qu'ils ont éprouvées chaque fois qu'un fait qui avait jusque là échappé à leur contrôle se trouvait régulièrement constaté, ou, ce qui était moins agréable, chaque fois qu'une erreur ou une inexactitude venait tout à coup se poser devant eux, et condamner sans réplique quelque passage imprimé, qu'ils auraient bien voulu n'avoir jamais tiré de leur cartons.

M. Tassé a dû avoir lui-même plusieurs de ces émotions ; elles ont dû être d'autant plus fortes qu'il s'est livré avec plus de dévouement et de passion à la tâche vraiment patriotique qu'il s'est imposée.

Parmi les sources d'informations auxquelles il a puisé d'avantage, se trouvent les mémoires des sociétés historiques de plusieurs Etats de l'Ouest, de celle du Wisconsin plus particulièrement ; et il rend dans son introduction un juste hommage au zèle intelligent avec lequel les membres de ces sociétés recherchent tout ce qui a trait aux fondateurs de la civilisation dans leurs pays respectifs, dont l'histoire est encore si récente, comparée même à la nôtre.

La difficulté du travail entrepris et mené à bonne fin par M. Tassé était d'autant plus grande que les Canadiens de l'Ouest n'appartiennent pas, en général, à l'époque la mieux connue de notre histoire. On ne trouve rien sur leur compte dans les livres, ou à peu près rien.

L'auteur n'a pas exactement suivi l'ordre chronologique ; il s'est plutôt occupé de grouper ses biographies, si je puis m'exprimer ainsi, dans l'ordre géographique, ou mieux, comme il le dit lui-même, il a réuni ensemble les personnages qui ont figuré sur un même théâtre ; il a parlé d'abord des Canadiens du Wisconsin, du Michigan, du Minnesota, du Dakota, de l'Illinois, du Missouri, du Texas et du Nouveau-Mexique, et il s'est ensuite occupé de ceux de la Californie, de l'Orégon, du Nord-Ouest canadien et du Manitoba.

Pour ces deux groupes il manifeste une même sollicitude, nous oserions dire une même vénération, une même tendresse. Sans être aucunement chargés de déclamation, son style et sa

manière sont imprégnés de patriotisme ; et l'on y sent d'un bout à l'autre une foi vive et ardente dans les destinées de notre race. A ce point de vue, les faits sont disposés heureusement et forment une de ces démonstrations d'autant plus irrésistibles, qu'elles ne se présentent pas sous la forme d'une discussion ni d'une thèse préparée à l'avance.

M. Tassé aurait pu, en s'attachant aux noms déjà glorieux, faire un livre plus facile, plus populaire et plus retentissant. Il aurait pu écrire la biographie de Perrot, celle de Du Luth, de Nicolet, de Joliet, de La Salle, de Marquette, de Gautier de la Vérendrye ; mais s'il a préféré des grands hommes inconnus, *si de tous ces héros il choisit Childebrand*, nous ne devons pas nous en plaindre. Il a par là ouvert de nouveaux horizons ; il a fait voir que les grands voyageurs, les grands explorateurs des premiers temps de la colonie ont eu de nos jours des héritiers et des continuateurs ; enfin il a relié comme dans un glorieux faisceau les jalons plantés par eux, on peut dire dans toutes les régions de l'Amérique, à l'ouest, au nord-ouest et au sud-ouest, jusqu'à l'océan Pacifique, jalons qui furent ceux de la civilisation, autour desquels se sont groupées d'autres races que la nôtre ; mais qui, en plus d'un endroit, grâce à notre étonnante propagation, serviront peut-être un jour de point de ralliement à de vigoureuses populations canadiennes-françaises.

Pour ce qui est des hommes illustres que nous avons mentionnés, il a rappelé leur souvenir dans une très-belle introduction ; il a, pour bien dire, placé leurs statues dans le péristyle du monument qu'il élève à de plus jeunes gloires, à des gloires presque contemporaines.

Voici, par exemple, en quels termes il s'exprime au sujet de Pierre Gautier de la Vérendrye et de sa famille.

« Ces découvertes (celles de la baie d'Hudson et du Mississipi), ne suffisaient pas pourtant à l'ambition dévorante de nos explorateurs. Il leur tardait de soulever le voile qui enveloppait encore une vaste partie du continent, et d'atteindre les bords de l'océan Pacifique, pour contempler enfin cette mer de l'Ouest, cette mer Vermeille qu'ils ne pouvaient entrevoir qu'en imagination, et qui devait leur ouvrir les portes des Indes et de la Chine.

« Pierre Gauthier de Varennes, sieur de la Vérendrye, se chargea de cette difficile entreprise avec quatre de ses fils, un neveu, M. de la Jemerais, et le P. jésuite Messenger. Il leur

fallait pénétrer à travers des pays inconnus habités par des peuplades redoutables, où ils seraient exposés à mille hasards ; à périr par la faim, par le froid, dans les rapides des rivières — qu'il leur faudrait descendre dans de frêles pirogues, — sinon par la flèche du sauvage. N'importe, il y allait de l'intérêt de la France et de leur gloire.....

« Dans deux voyages au Nord-Ouest, M. de la Vérendrye découvrit toutes les régions entre les montagnes Rocheuses et les lacs Supérieur et Winnipeg, ainsi que le haut Missouri.

« En 1748 il avait atteint la grande vallée de la Saskatchewan, qu'il appelle Poskoiac. Ce fut aussi à cette époque que furent découverts les lacs Ouinipigon, Manitoba, Dauphin, Bourbon et Traversé, et que furent établis les forts du Grand Rapide, du Pas, de Nippéouing, et de la Corne.

« Ces expéditions furent fatales à deux des fils de M. de la Vérendrye, à son neveu et au père Arnaud ; elles valurent à M. de La Vérendrye lui-même plusieurs graves blessures, l'accablèrent de dettes ainsi que sa famille, sans être suffisamment appréciées par les autorités françaises. De nos jours encore elles sont fort méconnues, et si les noms des découvreurs du Mississipi sont entourés à juste titre de l'aurole de la gloire, on laisse trop dans l'ombre les Varennes de la Vérendrye, qui méritent tout autant qu'eux l'admiration de la postérité. On n'a pas même songé à rattacher leur souvenir à quelque poste important de l'Ouest, dans un temps où bien des noms obscurs sont donnés aux localités des contrées dont ils furent les premiers et hardis explorateurs. Quand saura-t-on réparer cet acte d'ingratitude nationale ? »

Et M. Tassé a parfaitement raison. Si Joliet, le père Marquette et Cavalier de La Salle sont maintenant plus connus qu'ils ne l'étaient il y a quelques années, si en Europe comme en Amérique leurs noms reçoivent une partie au moins de la gloire qui leur est due ; à l'exception de quelques lettrés, de quelques hommes spéciaux, qui a jamais entendu parler de Nicolet, de Du Luth, des Varennes de la Vérendrye ? Leur réputation n'émerge guère plus de l'obscurité que celle de Charles de Langlade, de Salomon Juneau, de Joseph Rolette, de Jean-Baptiste Faribault, et des autres explorateurs et patriarches de l'Ouest que M. Tassé a installés dans son nouveau panthéon.

Le premier personnage qu'il nous présente est Charles de Langlade, interprète des sauvages à Michillimakinak, à la baie Verte, et dans des endroits plus éloignés encore ; cette biographie occupe à elle seule le tiers du premier volume.

Le rôle que jouaient ces interprètes était immense ; c'étaient eux qui, avec les missionnaires, retenaient les tribus les plus

éloignées dans l'alliance de la France; ils étaient plutôt les généralissimes des sauvages que de simples agents du gouvernement. Quant à Langlade, il a rempli, tant sous la domination française que sous la domination anglaise, une noble et intéressante carrière, dont l'histoire a fort peu parlé, et que M. Tassé, à l'aide de documents qui se corroborent très-bien les uns les autres, a su reconstruire et mettre en lumière.

Charles de Langlade descendait de Pierre Mouet, seigneur de l'île de Moras, originaire de Castel Sarrazin dans la basse Guienne, enseigne dans une compagnie du régiment de Carignan, qui, en 1668, vint s'établir aux Trois-Rivières. Le petit fils de Pierre Mouet, Augustin, né aux Trois-Rivières, prit le titre de sieur de Langlade et alla s'établir à Michillimakinac, où il épousa la veuve de Daniel Villeneuve, sœur du chef principal des Outaouais, le roi Nissaouaquet, que les Canadiens, fort irrévérencieux, à mon avis, appelaient *La Fourche* *.

Charles Michel de Langlade naquit à Michillimakinac en mai 1729. Ses débuts comme guerrier présentent une circonstance originale et pleine, comme on dit aujourd'hui, de couleur locale. Son oncle, le roi Nissaouaquet, alors que Langlade était encore bien jeune, eut un songe qui lui disait que les Outaouais ne seraient vainqueurs, dans une expédition qu'ils méditaient, que si cet enfant les accompagnait. Après bien des difficultés, Augustin de Langlade consentit à ce que son fils fit partie de l'expédition.

« Plein d'une nouvelle confiance, dit M. Tassé, les Outaouais s'élançèrent avec ardeur à l'attaque du village ennemi, dont ils s'emparèrent en faisant entendre leur terrible cri de guerre. Bien des chevelures furent scalpées et vinrent orner les huttes des vainqueurs.

* Une grande partie des renseignements dont M. Tassé s'est servi provient des mémoires d'Augustin Grignon, petit-fils de Charles de Langlade, qui ont été publiés dans la collection de la société historique du Wisconsin. Il est très-remarquable que dès le début, et même pour ce qui a trait à la naissance et à l'origine des principaux personnages qui figurent dans ces mémoires, M. Tassé se voit obligé de les rectifier en s'appuyant sur le dictionnaire généalogique de l'abbé Tanguay, sur les registres du fort de Michillimakinac et sur d'autres documents incontestables. Cette circonstance peut jeter des doutes, non pas peut-être sur l'authenticité des mémoires, mais sur leur exactitude dans ce qui concerne les faits que M. Tassé discute en s'appuyant principalement sur l'autorité d'Augustin Grignon. A cela, il est vrai, l'on peut répondre que Grignon a pu se tromper sur les questions de généalogie — faute de papiers de famille — et ne pas se tromper sur la tradition orale des faits et gestes de son aïeul.

« Cet enfant était évidemment protégé par quelque puissant manitou ; aussi les Outaouais ne levaient la hache de guerre dans la suite que lorsqu'ils étaient accompagnés de celui que protégeaient les esprits. Ce fait explique l'influence remarquable qu'il prit tout d'abord sur cette tribu, toujours si fidèle à la cause française. »

Sans parler de mainte rencontre et aventure où il montra toujours le plus grand courage et la plus grande dextérité, de Langlade eut une part importante à la fameuse bataille de la Monongahéla, à la prise du fort George, à la défense du fort Duquesne, à la bataille de Beauport pendant le siège de Québec, à celle des plaines d'Abraham et enfin très-probablement à la bataille de Sainte-Foye. D'un côté, le succès de M. de Beaujeu à la Monongahéla serait dû principalement à l'avis que Langlade avait donné, d'attaquer les Anglais à la faveur du bois, avant qu'ils eussent le temps de se reconnaître, et à la manière sauvage ; et, d'un autre côté, la perte de Québec et de la colonie eût pu être évitée si M. de Lévis eût suivi le conseil que Langlade lui avait donné à deux reprises et avec les plus grandes instances, de faire appuyer par ses troupes les sauvages qui avaient cerné toute une division de l'armée de Wolfe dans les bois de Beauport. L'histoire n'a rien dit de ces deux faits importants, et M. Tassé prétend, non sans raison, que ce n'est pas par oubli, mais que l'orgueil français, le dédain que l'on éprouvait pour ces Canadiens moitié sauvages a été la cause de cette injustice. Il en est presque toujours ainsi d'européens à colons ; et, dans une autre genre, il est bien certain que le chemin de fer du Grand-Tronc, par exemple, eût pu être établi d'une manière bien moins coûteuse, si les ingénieurs anglais eussent voulu écouter un peu ce que le bon sens des gens du pays leur conseillait. Notre auteur s'appuie sur la correspondance des généraux anglais, qui attribuent d'une manière non équivoque la perte de la bataille de la Monongahéla à Langlade, et, pour ce qui est de l'affaire de Beauport, il cite le mémoire de Grignon, corroboré par un singulier *dialogue des morts* entre Wolfe et Montcalm, écrit par le chevalier Johnston, jacobite écossais attaché à l'armée française, et publié dans les *Mémoires de la société littéraire et historique de Québec*.

Il semble que le même sort était réservé, sous la domination anglaise, aux sages conseils de notre héros, et bien mal en prit

au capitaine Etherington et au général Burgoyne de ne pas les avoir écoutés.

Après la capitulation de Québec, Langlade était revenu à Michillimakinak; il retourna à Montréal l'année suivante. Une commission de lieutenant signée par Louis XV l'y attendait en récompense de ses services; c'est probablement ce qui fait croire à M. Tassé qu'il dut se trouver à la bataille de Sainte-Foy. Le 3 septembre 1760, M. de Vaudreuil lui donnait des instructions particulières pour reconduire dans les pays d'en haut les guerriers sauvages qui étaient venus au secours de l'armée française. Entre autres choses, il lui recommandait «de les entretenir toujours dans leur attachement à la nation française, en leur faisant sentir que si nous avons le malheur d'être pris par l'ennemi, la colonie ne pourra demeurer tout au plus que quelques mois en son pouvoir, et que si la paix n'est pas faite actuellement, elle est vraisemblablement sur le point de l'être.»

Puis il le chargeait de veiller avec soin sur deux compagnies de déserteurs des troupes anglaises, qu'il envoyait à la Louisiane sous la conduite de deux sergents, l'un irlandais et l'autre allemand.

Six jours plus tard, le gouverneur avait capitulé, et il écrivait à Langlade une lettre bien touchante, qui montre la haute considération qu'il avait pour lui. Il lui donne tous les motifs qui l'ont forcé à se rendre, et lui fournit tous les détails de la capitulation, insistant sur la manière dont il avait su sauvegarder, autant que possible, les droits religieux et les droits de propriété des anciens sujets du roi de France.

Les Anglais n'occupèrent pas immédiatement après la conquête tous les postes de l'Ouest: Michillimakinak, la baie Verte, Sainte-Marie, Saint-Joseph, ne reçurent des garnisons anglaises qu'en 1761. Le capitaine George Etherington, qui prit possession du fort de Michillimakinak, invita les principaux traiteurs français de cette région à aller prêter le serment d'allégeance et à conférer avec lui sur diverses matières importantes. Augustin et Charles de Langlade furent au nombre de ceux qui surent apprécier cette sage mesure du commandant, et comme résultat de leur entrevue, non-seulement il leur fut accordé un permis de résidence à la baie Verte, mais encore Charles de Langlade fut continué dans ses charges d'agent des sauvages et de commandant de la milice.

On voit que les Canadiens français se soumettaient assez volontiers au nouveau régime, et que le gouvernement anglais s'empressait de se les concilier. En cela on faisait preuve de sagesse des deux côtés; du côté des Canadiens la lutte avait été longue et honorable, et c'eût été folie de leur part de s'exposer au sort des Acadiens.

Mais il n'en était pas de même des nations sauvages du Nord-Ouest. Elles avaient une confiance sans borne dans la puissance de la France, et une haine invétérée des Anglais. Ce fut alors qu'on vit un fait unique peut-être dans l'histoire, un chef sauvage se mettre à la tête d'un vaste complot, et tenir tête à toute la puissance de l'Angleterre.

Un élégant écrivain américain, M. Parkman, a fait ses débuts dans les lettres par l'histoire de la conspiration de Pontiac; et, après avoir lu son livre, on ne sait ce qui doit le plus nous étonner, ou de l'habileté, de la profonde dissimulation du chef et des autres conjurés, ou de la folle imprévoyance des commandants anglais.

(*A continuer.*)

P. C.

INSTRUCTION PUBLIQUE

APERÇU DE SON ORGANISATION EN FRANCE ET AUX ETATS-UNIS.

II

Un autre défaut qu'il faut signaler dans les écoles américaines et qui provient probablement de l'éparpillement de la population, c'est que presque toutes sont des écoles *mixtes*. Les garçons et les filles fréquentent la même école et la même classe jusqu'à 15 et 16 ans, et cet état de choses est loin d'être un principe d'ordre et de moralité, surtout lorsque la maîtresse, comme dans la plupart des cas, est une jeune fille de 20 à 25 ans. Les Américains, nous l'avons dit, emploient de préférence des institutrices. Ce système leur offre d'abord l'avantage de l'économie, car le salaire de l'institutrice est d'un tiers moins élevé que celui de l'instituteur, et cette différence est importante vu le nombre très-multiplié d'écoles peu nombreuses. En outre, à l'appui de ce système, on dit qu'à connaissances égales, la femme communique mieux à l'enfant ce qu'elle sait que ne le fait l'homme; qu'elle a moins de roideur, de sécheresse, de pédantisme, plus de patience, d'imagination et de douceur. Nous ne contesterons certes pas aux demoiselles américaines toutes ces qualités, qu'elles partagent du reste avec leurs jeunes sœurs de toutes les parties du monde, et nous sommes même tout prêt à admettre que l'institutrice est préférable à l'instituteur pour ce qui est de l'éducation des filles et des tout jeunes garçons. Mais nous ne pouvons nous réconcilier avec l'idée de faire gouverner et instruire par une jeune fille de 20 ans des jeunes gens de 15 ans et même plus âgés, comme il arrive fréquemment.

On répond que les mœurs américaines comportent très-bien ces choses-là. Ne pourrait-on pas demander si, au contraire, ce ne sont pas ces choses-là qui ont fait les mœurs américaines ?

Maintenant, qu'enseigne-t-on dans les écoles primaires des Etats-Unis? D'abord, comme partout, à lire, à écrire et à calculer ; ensuite, beaucoup de géographie, un peu de géométrie et de dessin linéaire, surtout appliqué à l'arpentage et aux constructions, quelques notions de chimie agricole et industrielle, d'astronomie, de physiologie et de droit constitutionnel, enfin la musique et la gymnastique. Comme vous le voyez, le programme est bien chargé, mais il faut tenir compte du temps considérable que les élèves passent à l'école, ordinairement de 7 à 16 ou 17 ans. La plupart des hommes qui ont été et qui sont encore à la tête de pays n'ont pas reçu d'autre instruction.

Je crois qu'il ne sera pas tout à fait inutile de faire ressortir ici l'attention toute particulière donnée à l'enseignement de la langue maternelle. Dans l'esprit de nos voisins, il ne suffit pas que l'enfant connaisse sa langue, il doit savoir s'en servir. Pour qu'il y parvienne, rien n'est négligé. On soigne l'élocution ; on fait réciter des vers, déclamer des morceaux en prose. On exige que l'élève expose ses idées sur une question donnée et qu'il s'exerce à les développer. On ne se contente pas de faire de ces questions qui n'exigent qu'une brève réponse, on demande à l'enfant de dire tout ce qu'il sait sur tel ou tel point, de faire, par exemple, la biographie d'un homme éminent. On habitue ainsi l'élève à mettre de la suite dans ses idées, à se rendre compte de ce qu'il sait et à l'exposer clairement et avec ordre.

Enfin, Messieurs, je terminerai la critique du système américain en signalant un mal que tous leurs fonctionnaires eux-mêmes déplorent, sans toutefois prendre les seuls vrais moyens d'y remédier. Je veux parler du nombre considérable d'enfants en âge d'école qui ne reçoivent aucune instruction.

Voici quelques données à ce sujet : le surintendant de la Pensylvanie estimait, il y a quelques années, que dans cet Etat 75,000 enfants ne fréquentaient pas l'école ; celui du Connecticut dit qu'un quart des enfants ne se font pas inscrire ; dans l'Illinois les abstentions sont d'un tiers ; dans l'Ohio et l'Etat de New-York, à peu près de la moitié, et ainsi de suite.

Le remède que l'on propose à cet état de choses est de rendre l'instruction obligatoire. Un grand mouvement s'opère en ce sens aux Etats-Unis. Déjà l'obligation existe dans le Massachusetts, le Connecticut et les deux Carolines.

L'exemple de l'Angleterre, où toutes les grandes villes proclament successivement la nécessité de l'instruction obligatoire, stimule probablement le zèle des Américains.

Mais cette mesure autoritaire, en si grande contradiction avec les institutions libérales du pays, restera stérile, parce qu'elle est injuste. Pour qu'un État ose inscrire un tel principe dans sa constitution, il faut au moins que les parents, à quelque religion qu'ils appartiennent, puissent avoir à leur disposition et choisir librement des écoles où leurs enfants soient élevés dans la foi qu'ils professent. Telle n'est pas la situation aux États-Unis.

Forcer un père de famille à envoyer son enfant dans une école où l'on a banni Dieu, où l'on n'inculque aucun principe religieux, où l'on apprend, par conséquent, à se passer de Dieu et de religion, est un acte inique, monstrueux, une législation barbare, à laquelle, je l'espère, ne se soumettront pas les populations intelligentes des États-Unis.

Pour résumer en quelques mots cette analyse bien incomplète, nous allons énumérer les principaux traits qui distinguent le système américain : — L'indépendance complète de la commune ou paroisse en matière d'enseignement ; les écoles peu nombreuses, mais très-multipliées ; les comités locaux responsables seulement devant les électeurs ; les subsides accordés par l'État ; l'emploi d'institutrices de préférence aux instituteurs ; le personnel enseignant se renouvelant sans cesse ; les écoles mixtes pour les deux sexes ; nulle hiérarchie proprement dite, nul pouvoir central ; les dépenses généreusement votées par ceux-là mêmes qui doivent s'en imposer le sacrifice ; enfin l'enseignement de la religion systématiquement exclu du programme.

Il me reste maintenant à exposer l'organisation de l'instruction primaire en France. Je tâcherai de le faire brièvement et avec impartialité.

La loi qui, malgré plusieurs modifications de détail, sert encore actuellement de base au système adopté en France pour l'enseignement primaire, est celle de 1833, à laquelle reste attaché le nom de M. Guizot. Voici quelles en sont les dispositions principales : — Toute commune est tenue d'entretenir au moins une école où sont reçus gratuitement tous les enfants indigents sans

exception. — Les dépenses de l'école communale doivent être prises sur les revenus ordinaires de la commune, et, en cas d'insuffisance, sur le produit d'une taxe spéciale limitée. Si cela ne suffit pas, le département intervient au moyen d'une autre taxe. Au delà, c'est au budget de l'Etat de compléter la somme nécessaire. A côté de l'obligation de l'Etat se trouve inscrit son droit. En cas de mauvaise volonté de la commune ou du département, le gouvernement peut établir par ordonnance les taxes nécessaires à l'entretien de l'école. — Chaque département doit avoir son école normale, ou au moins un cours normal annexé à un collège et entretenu sur les fonds départementaux. — Le traitement de l'instituteur est fixé à 200 fr., plus la rétribution scolaire perçue par le receveur municipal et versée entre ses mains. De grandes améliorations ont été apportées depuis à la situation financière de l'instituteur. La commune doit lui fournir une maison d'habitation. — La religion est comprise dans les matières dont l'enseignement est obligatoire; mais les enfants des dissidents peuvent recevoir à part les leçons des ministres de leur culte.

Cette loi a été complétée en 1835 par l'établissement d'un inspecteur par département, et ensuite par arrondissement.

Elle créait aussi des autorités locales composées d'un comité communal et d'un comité d'arrondissement; mais ces comités n'ont jamais fonctionné efficacement et ont fini par disparaître sans laisser de regrets. La nomination de l'instituteur était laissée à ces comités par la loi de 1833, mais un décret de 1852 et une loi de 1854 sont venus modifier cette disposition en enlevant la direction de l'enseignement aux autorités locales, trop souvent incompétentes, étroites ou tracassières, pour la remettre à des autorités dépendantes du gouvernement. C'est le préfet, représentant direct du pouvoir exécutif, qui nomme l'instituteur sur la proposition de l'inspecteur d'arrondissement et de l'inspecteur d'académies. La surveillance de l'école est exercée par le curé et par le maire.

Outre les inspecteurs primaires, ou d'arrondissement, au nombre de 290, il y a au-dessus d'eux un inspecteur d'académies par département, et enfin les inspecteurs généraux au nombre de quatre. Les anciens comités sont remplacés par une commission départementale, dont les 13 membres sont nommés par le mi-

nistre, sauf le préfet, le procureur général, l'évêque et un autre ecclésiastique, qui en font partie de droit.

Cette commission nomme le jury chargé de faire subir les examens aux candidats au *brevet de capacité*, fixe le taux de la rétribution scolaire, édicte les règlements généraux, et juge les instituteurs en matière disciplinaire.

Telle est, dans ses grandes lignes, l'organisation actuelle de l'enseignement primaire en France.

Nous voilà bien loin de la décentralisation américaine et de l'indépendance des communes. Ici l'enseignement public est aux mains de l'Etat comme toute autre branche de l'administration du pays : le pouvoir centralise tout, nous pourrions dire tout de suite centralise trop.

Examinons les principes qui ont servi de base à ces institutions.

On considère en France comme nécessaire que les instituteurs forment un corps et que dans ce corps il y ait une hiérarchie.

Sans cette hiérarchie, qui rend l'avancement possible, l'instituteur est privé d'un puissant stimulant de progrès : l'espoir d'obtenir, par des efforts soutenus, une amélioration dans son sort, et toute émulation disparaît. Le maître d'école nommé par la commune pour un temps très-court n'a point d'avenir. Lais-sées à elles-mêmes et maîtresses de leur initiative, les communes, en général, choisiront celui des candidats qui leur coûtera le moins, si toutefois des motifs politiques, ou d'autres raisons tout aussi étrangères à la fin de l'enseignement, ne viennent conseiller un autre choix : nul ordre ne règne, et au lieu de distribuer les fonctions suivant les aptitudes et le mérite, c'est la succession accidentelle des vacatures qui décide sans recours du placement des candidats.

Des choix convenables ne peuvent être faits que par des hommes spéciaux, versés dans les matières d'enseignement et habitués à juger du mérite d'un maître. Les conseils de village ne peuvent posséder de ces juges experts, et ils sont tout à fait incapables de faire un bon choix, si ce n'est par un heureux hasard.

Ne pouvant juger du mérite, ils se laisseront dominer par d'autres considérations, et la place qui devait être donnée au plus capable le sera à celui qui a le plus d'appui.

L'enseignement primaire est un objet d'intérêt général et non d'intérêt local. Pourquoi donc abandonner la nomination du personnel à des autorités locales, à leur ignorance, à leur caprice, aux influences étrangères? Sans organisation centralisée, point d'unité, point d'ordre véritable : des milliers de corps isolés, sans connaissances spéciales, sans lien commun, disposent souverainement de la direction de l'enseignement primaire et nomment, sans contrôle, le maître qui convient à leurs intérêts de parti ou de famille, à leurs préférences arbitraires : c'est l'anarchie, le désordre là où il faudrait une organisation complète, savante, équitable, et où semblable organisation serait possible, parce que le corps à organiser est composé de membres éclairés et moraux.

Livré ainsi à la merci de la commune et sous le coup toujours menaçant d'un renvoi à la fin de l'engagement, l'instituteur sera ravalé à la condition relativement humiliante et pénible d'un domestique ; il devra souffrir et dévorer en silence toutes les tracasseries qu'il plaira aux parents influents de lui susciter. Parfois, il sera forcé, pour conserver sa place et le pain de ses enfants, de devenir injuste et partial à l'égard de ceux de ses élèves qui appartiennent à des parents dont il dépend réellement. Ces mêmes parents ou ces mêmes personnes influentes ne se gêneront pas pour faire, en toute occasion, acte d'autorité sur l'instituteur, et pour lui laisser sentir à tout propos sa dépendance et la nécessité d'une humble soumission.

L'élève même, entendant parler ainsi de son maître, s'habitue à le considérer comme le domestique de son père, et, pour peu qu'il ait sa petite autorité dans la famille, il saura bien la faire respecter à l'école. D'un autre côté, si, comme il arrive trop souvent, les autorités locales sont divisées sur des questions politiques ou d'intérêt communal, l'instituteur, placé entre l'enclume et le marteau, sera toujours, quoi qu'il fasse, la première victime. L'abstention même ou la neutralité ne lui sera pas permise ; il sera tiraillé en sens contraires jusqu'au moment où, ayant fini par pencher vers un côté, il sera écrasé par l'autre.

Il est certainement nécessaire que la commune ne soit pas complètement désintéressée dans les affaires scolaires et que l'instituteur soit soumis à un contrôle immédiat. Les autorités scolaires ne sont pas toujours sur les lieux et ne peuvent exercer par elles-mêmes une surveillance suffisante. Aussi l'école sera-t-elle placée sous le contrôle du curé et du maire. Ceux-ci n'ont pas, il est vrai, de pouvoir absolu sur le maître ; mais ils peuvent, au besoin, suspendre provisoirement les classes et le traduire devant ses supérieurs, qui sauront toujours faire droit aux demandes des autorités locales lorsqu'elles seront justes et fondées. Voilà donc une garantie sérieuse de l'orthodoxie et de la moralité de l'enseignement primaire.

Voici maintenant quelques chiffres statistiques qui indiqueront l'état actuel de l'enseignement primaire en France, c'est-à-dire les résultats obtenus par le système que nous avons exposé.

On compte aujourd'hui 107 établissements spécialement chargés de former des maîtres pour les écoles publiques, à savoir : 76 écoles normales, 7 cours normaux et 24 écoles stagiaires. Ces établissements contiennent 3,360 élèves, fournissant en moyenne un millier de sujets admis aux examens. C'est trop peu, car on estime que le nombre de places vacantes est annuellement de 1,450. L'administration est donc forcée de faire appel à plus de 400 candidats formés hors de ces établissements. Pour le recrutement des institutrices, il existe 11 écoles normales et 53 cours normaux, donnant l'instruction à 1,200 élèves-maîtresses, dont 401 sont admises à l'examen.

La situation des instituteurs a été notablement améliorée dans ces dernières années. Après cinq ans de service, le minimum légal est de 600 et de 700 francs pour les maîtres, de 400 et de 500 francs pour les institutrices. La moyenne du traitement est de 800 francs aujourd'hui. Ce traitement, quoique augmenté et combiné avec la jouissance d'une habitation et avec le produit ordinaire de certaines fonctions que l'on permet de cumuler, est encore bien inférieur à ce qu'il devrait être.

On compte, dans les 38,000 communes de France, environ 55,000 écoles publiques, dont 25,000 pour les garçons, 20,000 pour les filles seules, et 15,000 pour les deux sexes.

La dépense complète pour l'enseignement primaire se montait, il y a peu d'années, à 60 millions de francs, dont 30 payés par les communes, 5 par l'Etat et à peu-près autant par les départements; le reste était couvert par la rétribution des élèves. En additionnant tout ce qu'ont payé les pouvoirs publics, Etat, départements et communes, on arrive à la somme de 40,000,000 ou environ 1 franc par tête. Or, les Etats-Unis dépensent pour l'instruction publique 14 et 15 francs par tête, et le Canada ne recule pas devant une charge de 4 francs et demi par élève. Comment la France, avec son sol si riche, son beau ciel, ses capitaux si abondants et son budget de 2 milliards, ne pourrait-elle payer autant pour instruire ses enfants, que son ancienne colonie?

Il est vrai qu'il faut tenir compte de la valeur de l'argent dans les différents pays. On peut faire en France, avec cent francs, bien des choses qu'on n'oserait entreprendre au Canada avec 20 piastres, somme équivalente, ou même avec le double. Mais il n'en est pas moins vrai que les sacrifices pécuniaires sont au-dessous des besoins et peu en rapport avec les ressources de la nation. Ainsi l'Etat accordait, il y a quelques années, moins de 2 millions de subsides pour mettre les bâtiments et le mobilier scolaires dans un état convenable, et il dépensait 50 millions pour le palais de l'Opéra.

Il resterait beaucoup à dire, Messieurs, pour donner à l'examen que j'ai entrepris, les développements convenables. Le cadre de ce modeste travail ne le permet pas et je ne me pardonnerais point de vous ravir un temps précieux pour vos intéressantes discussions.

J'espère, néanmoins, avoir fait suffisamment ressortir la nécessité de l'intervention de l'Etat en matière d'enseignement public, à condition toutefois, que la foi et la morale soient garanties par le contrôle et la direction spirituelle de l'Eglise. L'Etat doit être considéré comme un bon père de famille; et le premier devoir du père n'est-il pas de faire donner à tous ses enfants une éducation conforme à leur condition? Lorsqu'on prétend que l'Etat ne doit pas intervenir dans l'Education parce qu'il n'a pas de doctrine, on se trompe, ou, du moins, on n'a raison que relativement.

Tout Etat repose sur certaines doctrines et, de fait, il les enseigne dans chacun de ses actes. Le législateur promulgue-t-il une constitution, il formule par cela même une théorie de

droit constitutionnel, et cette théorie, il la rend obligatoire. Décrète-t-il un code pénal, il ne peut le faire sans distinguer le bien du mal et sans proclamer des doctrines morales. Rédige-t-il un code civil, il tranche les questions les plus délicates touchant la propriété, l'hérédité, les obligations, la durée des droits, la prescription. Dans ce cas encore, il enseigne, et personne ne lui a contesté ce droit, pourvu toujours qu'il ne blesse en rien les droits de l'Eglise, et ne contredise en rien sa doctrine.

On accordera bien que l'Etat doit protéger les personnes et les propriétés. Or, quel danger les menace plus que l'ignorance grossière des classes inférieures d'où naissent le désordre, la misère et le crime ? Pour assurer le maintien de l'ordre et le respect du droit, il faut donc répandre les lumières ; de là pour l'Etat *le droit et le devoir* d'assurer, autant qu'il le peut légitimement, l'éducation générale du peuple et d'inscrire, comme première matière du programme l'instruction religieuse, la seule qui moralise vraiment.

Pour rendre efficaces tous les efforts, nous avons vu aussi que l'on doit centraliser la direction de l'enseignement et en constituer le personnel en un des principaux corps hiérarchisés de la nation. Ces principes, du reste, paraissent avoir conquis l'opinion générale dans le monde, car de toutes parts on voit apporter aux différentes organisations existantes des modifications dans ce sens. Espérons que ces généreux et intelligents efforts seront partout couronnés de succès et que ce pays en particulier en ressentira bientôt la bienfaisante influence.

A. MARTIN.

COLBERT ET LE CANADA

V

Dans nos articles précédents nous avons montré l'influence de Colbert sur l'organisation de la Nouvelle-France.

Pour mettre ses œuvres en relief, nous en avons appelé au témoignage de ses contemporains, à ses lettres et à ses instructions si sages, aux aveux mêmes d'un écrivain qui, depuis quelque temps, ne peut paraître suspect d'aucune prévention favorable, M. Parkman. Nous voudrions compléter notre tâche en réfutant directement les assertions inspirées à M. Parkman par des préjugés nouveaux et injustifiables contre l'ancien régime et la civilisation catholique.

Nous ne contestons pas les mérites des premiers ouvrages de cet historien. Ce n'est pas un travail médiocre que d'avoir mis au jour ces grandes monographies qui résument avec érudition et bonne foi tant de précieux renseignements sur les pionniers et les missionnaires de la Nouvelle-France et sur l'exploration des pays de l'Ouest. Nous reconnaissons l'impartialité et la sincérité qui présidaient à ces premiers travaux; mais en est-il de même aujourd'hui? Non: un revirement complet s'est opéré dans les idées de l'écrivain.

Avant d'exposer ses erreurs et ses injustes assertions, essayons de nous rendre compte des motifs qui ont pu amener un tel revirement.

Un des événements les plus considérables des temps actuels est assurément le retour d'un grand nombre d'esprits sérieux au catholicisme. L'on a vu, dans les dernières années, des personnages remarquables, appartenant aux conditions influentes de la société, revenir aux croyances de leurs ancêtres. L'on a vu s'introduire partout, dans les relations sociales, dans les publications littéraires, dans les discussions parlementaires, des sentiments de considération et de respect pour l'ancienne foi auxquels on n'était plus habitué.

Ce changement si remarquable s'est étendu jusqu'à l'Amérique. Que l'on parcoure les œuvres des publicistes, les livres, les journaux, les revues, et l'on verra quel adoucissement s'est introduit dans les jugements, quelle aménité dans les formules.

C'est ce que l'on voit dans les principaux auteurs : dans Longfellow, dans Washington Irving, dans Prescott, dans Bancroft, et c'est ce qui a si particulièrement charmé dans les premiers travaux de M. Parkman.

Le monde littéraire a salué avec sympathie un écrivain éminent qui ne craignait pas de multiplier les recherches, d'accumuler les documents les plus sûrs, et qui ensuite, sans parti pris, savait reconnaître la vérité avec une merveilleuse sagacité, et se faisait un devoir de la proclamer hautement et même avec enthousiasme, dans ce style recherché mais facile et émouvant avec lequel il sait captiver ses lecteurs.

Ce mouvement général vers la vérité, que suivait M. Parkman, était accueilli avec faveur, mais on devait bien s'attendre à ce que les chefs intéressés du parti réformé, les hommes à position officielle finiraient par réclamer, et en effet, après avoir observé une attitude affectée d'indifférence à l'égard des premières défec-tions, ils n'ont pas manqué de manifester leur mécontentement ; des cris d'alarme ont retenti ; les voix autorisées du parti ont blâmé l'incurie de l'autorité, l'entraînement des masses. On a vilipendé les transfuges, on a admonesté sévèrement tous ceux qui regardaient les pratiques *romanistes* avec complaisance.

Cette levée d'armes et cette réaction ont eu tout l'effet qu'on devait en attendre. Pour s'éloigner encore plus des séductions de la doctrine de l'unité, on a renouvelé des professions de déisme et d'indépendance qui auront pour résultat d'exclure les dernières idées chrétiennes conservées dans le protestantisme, et alors ce qu'on est convenu d'appeler le pur évangile sera réduit à un état complètement atomistique. Cependant qui aurait pu penser que M. Parkman, l'érudit, l'indépendant chercheur de la vérité, se montrerait si ému de ce remue-ménage intérieur et qu'il s'arrêterait dans ses laborieuses et consciencieuses revendications de l'exactitude historique.

Est-ce bien lui, si bien informé, sachant démêler si nettement tant de questions embrouillées par les adversaires des œuvres catholiques, qui peut ainsi se laisser troubler par les réclama-tions des derniers soutiens de la vieille entreprise réformiste ?

C'est à quoi l'on ne devait pas s'attendre ; et, dans un tel changement, il est difficile de reconnaître l'auteur agréable, conciliant et libéral qu'avait acclamé le monde littéraire.

L'érudit infatigable, le savant curieux et perspicace met de côté ses nombreux documents, pour recourir à des déclamations mille fois réfutées. Il abandonne, de plus, le ton mesuré et calme qui convient si bien à la science et à la critique, pour prendre le genre passionné, bruyant et exclusif du pamphlet ; au lieu d'un historien, nous avons un sectaire ; au lieu d'un travailleur qui veut faire connaître ses découvertes à ces esprits d'élite qui dans tous les pays cherchent la vérité et la justice, nous n'avons plus qu'un partisan qui aspire à se mettre au niveau des préjugés aveugles qui caractérisent les bas-fonds du protestantisme. Jusque là il parlait pour le monde des intelligences honnêtes, maintenant il s'exprime comme s'il s'imaginait que la terre finit à l'horizon du *cottage* qu'il habite dans quelque faubourg de Boston.

S'il continue, on peut prévoir des résultats à jamais déplorables ; ses œuvres, inspirées par des préoccupations aveugles, disparaîtront avec l'exaltation qui les aura inspirées.

Cette perspective n'est pas flatteuse, nous en convenons, mais elle répond sans exagération à une pensée à laquelle se rallient de nombreuses intelligences.

Passons en revue les principales assertions de l'*Old régime*, et nous verrons l'esprit qui règne dans ce livre.

D'abord, M. Parkman est si préoccupé de la pensée d'exalter tout ce qui touche à l'élément anglais, qu'il n'a que des paroles d'admiration pour sa patrie et que des sévérités pour ce qui lui est étranger.

Selon lui les Français venant en Amérique sortaient du sein de l'ignorance la plus profonde et des ténèbres mêmes de la barbarie.

Il en est convaincu, et il paraît croire que ses lecteurs ne connaissent rien du passé et qu'ils ignorent complètement l'état des esprits au XVII^e siècle.

En revanche, il veut croire que ces officiers, ces prêtres, ces colons partis de France, venaient se mettre au contact de toutes les lumières de la civilisation en s'établissant dans le voisinage des colonies anglaises.

Nous ne contestons pas le degré de civilisation dont l'Angleterre jouissait à cette époque ; nous sommes des premiers à reconnaître l'honneur d'un peuple qui produisait des hommes comme Dryden, Pope et Newton.

Mais la France lui était-elle inférieure en ce moment, elle qui avait des philosophes comme Pascal, Descartes, Mallebranche, des écrivains comme le cardinal de Retz, Labruyère, Saint-Simon, des administrateurs comme Richelieu, Mazarin, Colbert, des hommes de guerre comme Condé, Turenne, Luxembourg, de grands chrétiens comme Vincent de Paul, le P. de Condren, le cardinal de Bérulle, Mgr de Laval, M. Olier, des orateurs sacrés comme Bossuet, Bourdaloue, Fénelon, Fléchier, Massillon, des poètes incomparables, des corps d'érudits et de savants comme les Oratoriens et les Bénédictins ?

Quelle opinion M. Parkman peut-il donner de la justesse de ses aperçus, quand il n'hésite pas à tirer le voile sur la plus brillante époque de l'humanité ?

Si M. Parkman fait si peu de cas d'une société qui a produit tant de génies dans tous les genres, nous ne sommes pas étonné de voir qu'il traite avec dédain le chef de cette société incomparable. Louis XIV est jugé avec rigueur.

Ici nous devons faire remarquer que l'écrivain américain a un procédé particulier pour compromettre ceux qu'il n'aime pas. Quand il faut parler de leurs qualités, de leurs mérites, il passe rapidement, ou se retranche dans un silence absolu ; mais s'agit-il de leurs défauts, il est inépuisable, et il ne craint pas d'intervertir les événements, les circonstances, les époques, pour réunir tout ce que l'on peut avoir à reprocher à un homme. S'il représente Louis XIV dans les décisions qu'il prend à l'égard de la Nouvelle-France en 1660 et 1664, il réunira tout ce qu'il a fait de plus répréhensible dans sa vie, afin de le déconsidérer.

Nous en avons ici un exemple frappant. Il écrit, en effet, quelques lignes sur les qualités du monarque, sur sa bonne mine, son grand air ; il nous dit qu'il était pénétré du sentiment de ses devoirs, qu'il cherchait avant tout le bonheur de la France,

qu'il sut employer des hommes de mérite ; mais, à cela près, tout le reste est chargé des plus sombres couleurs. Sans souci de la marche du récit, il accumule des torts, des excès qui se sont produits à de longs intervalles.

Il représente Louis XIV vers 1661, dans le château de Fontainebleau, livré à ses passions, enivré de plaisirs, et cependant ce n'est que plus tard que le monarque s'abandonna à ses plus grands excès. Remarquons que l'auteur parle de son faste à Fontainebleau ; or, ce château était alors, grâce à l'incurie de Fouquet, dans un état de dégradation complète, sans meubles, sans ornement. De plus, il rappelle les liaisons du roi avec M^{me} de Montespan et M^{lle} de Fontanges ; or, M^{me} de Montespan ne fut présentée à la cour que dix ans plus tard et M^{lle} de Fontanges ne faisait que de naître ; elle parut à Versailles 17 ans plus tard. Enfin, quand le roi revient de ses égarements, écoute la voix de ses sages conseillers, embrasse une conduite tout opposée, M. Parkman, chose singulière, le juge encore plus sévèrement. Il blâme son mariage avec une personne digne d'estime et de considération, et il regarde l'heureuse et morale influence de M^{me} de Maintenon comme « le sinistre règne du jupon et de la soutane. » C'est ainsi qu'il apprécie l'acte si noble du souverain élevant au rang de sa compagne la personne la plus sage et la plus estimable de toute la cour.

Un autre tort de l'auteur est de s'en rapporter aveuglément aux témoignages qui appuient ses préventions. Il nous assure qu'il recourt aux sources, qu'il n'avance rien qui ne soit appuyé sur de bonnes autorités, et cependant il cite Saint-Simon avec complaisance, tandis que les plus grands admirateurs du talent merveilleux de cet écrivain n'osent le consulter que sous bénéfice d'inventaire, à cause de son caractère frondeur, de son amour-propre, et de ses rancunes contre un souverain qui, prétendait-il, ne lui avait jamais rendu justice.

M. Parkman cite l'abbé de Choisy, dont il a été dit : « En ses mémoires, il y a des choses vraies, d'autres fausses, et beaucoup de hasardées. »

Il cite Lahontan, malgré le peu de crédit dont il jouit parmi les historiens du Nouveau-Monde. Quand il s'agit d'une ques-

tion religieuse, il allègue le témoignage de Nicole, sans avertir ses lecteurs que Nicole s'était laissé gagner par les erreurs du jansénisme.

Ce n'est pas ainsi qu'on peut arriver à la vérité et qu'on éclaire ses lecteurs.

Quand M. Parkman condamne Louis XIV et nous dit que c'était un homme médiocre, il ne fait que répéter un mot de Saint-Simon; mais il n'ajoute pas avec lui que ce roi avait des talents et des qualités qui le mettaient à même de devenir l'un des plus capables, peut-être même le plus capable des souverains qui aient régné en France.

Au moins, ceci répond à l'éloge exprimé par le cardinal Mazarin: « Il y a en lui l'étoffe de quatre rois et d'un honnête homme. »

On sait l'admiration qu'il inspirait aux plus grands esprits. Comme roi et comme appréciateur des hommes et des choses, on l'a toujours jugé hors ligne; aussi admet-on sans peine qu'il a augmenté la gloire de son siècle par son mérite personnel *, et que: « Jamais chef de nation n'a eu une idée plus haute et plus sérieuse de ce que lui-même appelait énergiquement le métier de roi †. »

Pour faire connaître cette époque si grande et si intéressante, il faut recourir aux témoins dignes de considération, et quand on y recourt, il ne suffit pas d'en citer quelques passages décousus auxquels on fait dire ce que l'on veut.

En parlant des commencements de Mgr de Laval, M. Parkman le montre comme soumis à la direction inintelligente et étroite d'un mystique exalté « qui élevait ses disciples dans les maximes et les pratiques de la plus extravagante, ou, comme disent ses admirateurs, de la plus sublime dévotion ultramontaine », les formant à un état d'oraison qui engendrait toutes sortes de visions, et remplissait la ville de Caen de folies et de

* Godefroy : *Histoire de la littérature française au XVII^e siècle*.

† Augustin Thierry : *Histoire du tiers-état*.

* *The old régime*, page 88.

singularités ; puis il nous parle de certaines processions où l'on paraissait avec des costumes ridicules.

D'après cet énoncé, qui pourrait penser qu'il s'agit de M. de Bernières de Louvigny, homme sage, pieux, qui possédait la confiance des prélats les plus éminents en sciences et en vertus, et qui avait su opposer une barrière infranchissable aux entreprises des jansénistes.

Mais comment M. Parkman a-t-il pu se tromper ainsi ? Parce qu'il s'en est rapporté au jugement du trop célèbre Nicole, un des champions exaltés du jansénisme, qui ne pouvait pardonner à M. de Louvigny d'avoir établi à Caen une retraite pour les laïques, en opposition ouverte à la maison de Port-Royal.

Cette complaisance pour tout ce qui répond à ses préventions entraîne souvent l'écrivain dans bien des méprises et des distractions. Ainsi il trouve dans les lettres des ministres à l'intendant Duchésneau certains reproches sur les abus de l'intendance, et il en infère aussitôt que ces abus ont toujours existé.

Il découvre un livre sur le Canada où l'on dit que c'est la terre des abus, et il applique ce mot à toute l'histoire du pays, tandis que ce livre, intitulé *Etat présent du Canada*, a été publié en 1758.

Non-seulement M. Parkman ne se donne pas la peine de choisir ses autorités et de contrôler les sources où il puise, mais il manque des qualités d'esprit nécessaires pour se prononcer sur les faits qu'il expose.

Il est convaincu d'avance de la prééminence de la race anglaise sur toute autre, ce qui, comme s'exprime M. l'abbé Casgrain, « fait l'éloge de son patriotisme plutôt que de son impartialité. »

Il est prévenu contre tout ce qui tient à l'ancien régime. Les idées modernes de civilisation, de démocratie et de républicanisme sont pour lui le type de la perfection sociale. Il oublie trop une vérité qu'il a exprimée lui-même : « qu'il n'y a pas de panacée politique, excepté dans l'imagination des rêveurs politiques.* » Les systèmes les plus populaires aujourd'hui peuvent bientôt perdre leur crédit. Nos idées sembleront

* M. l'abbé Casgrain ; *Revue Canadienne* du mois d'avril 1875.

arriérées à ceux qui viendront après nous. Pour que l'historien les apprécie, il faut qu'il les soumette aux principes immuables, qu'il les juge en elles-mêmes, et non pas suivant les préoccupations et l'influence du moment.

M. Parkman semble toujours présenter les institutions constitutionnelles comme le fruit de l'émancipation protestante ; en cela il se trompe entièrement. Il est vrai que l'Angleterre a été pourvue d'institutions libérales et que les colons anglais en ont ressenti les effets sous quelques rapports ; mais l'Angleterre ne doit pas ces institutions à l'établissement de la réforme : elle les doit aux barons et aux prélats catholiques qui ont obtenu la grande charte au XIII^e siècle ; et, bien loin que le protestantisme ait contribué pour quelque chose à ces libertés, c'est le contraire qui est arrivé.

Au reste, l'Angleterre n'était pas seule à jouir des institutions libérales. La France avait aussi ses institutions communales et parlementaires, contre lesquelles les souverains catholiques ont été moins implacables que leurs voisins. Elle avait conservé ces institutions monastiques qui ont plus fait pour l'élévation et le bien-être des classes inférieures que toutes les mesures des protestants. L'Eglise avait aboli le servage, elle avait toujours protégé les faibles contre toutes les mesures tyranniques, elle avait posé les bases de la liberté civile, elle avait inspiré aux souverains une grande sollicitude pour leurs peuples. On en voit une preuve éclatante dans les recommandations faites par le souverain aux intendants du Canada, tandis qu'on ne voit rien de semblable dans l'administration des colonies anglaises. Jamais les peuples catholiques n'ont ressenti les atteintes de ce paupérisme qui dévora l'Angleterre à partir de l'introduction de la réforme, et qui est actuellement la cause de tant de soucis et d'embarras pour le gouvernement anglais.

M. Parkman n'a aucune estime pour les grands desseins des rois de France, pour le salut des pauvres sauvages ; il ne comprend pas le zèle et le dévouement des missionnaires. Il s'étonne que les gouverneurs et les officiers, entraînés parfois par des intérêts temporels, aient été obligés de céder devant l'autorité des évêques, qui réclamaient au nom du bien des âmes et du succès des missions.

Mgr de Laval tenait aux prérogatives de sa dignité et aux

droits que le gouvernement lui avait donnés; il en résultait qu'il se trouvait souvent en conflit avec les autorités civiles ou militaires, qui n'étaient pas animées du même zèle et qui ne comprenaient pas bien les vraies intentions du gouvernement. Il ne s'agissait pas d'attribuer au prélat une autorité civile dans la colonie, mais celle qui lui était nécessaire pour l'accomplissement de sa mission religieuse et civilisatrice. C'est la raison des difficultés que Mgr de Laval rencontra avec les différents gouverneurs. En vain M. Parkman nous parle de l'inflexibilité de caractère du vénérable prélat, de la pensée qu'il avait d'être au-dessus de la loi humaine, de la confiance qu'il mettait dans une casuistique implacable, de la persuasion dans laquelle il était que tous les moyens sont bons, etc., etc., cela n'explique rien. Ce qui explique tout, c'est le but qu'avait et devait avoir le gouvernement dans l'établissement de la Nouvelle-France.

— *A continuer.*

REVUE EUROPÉENNE

La rapidité avec laquelle s'est terminée cette grande crise des affaires d'Orient a quelque chose de vraiment étonnant. Il semble que le congrès ne fait que de s'ouvrir, et déjà le traité est signé. Nos journaux et nos revues d'Europe en sont encore à deviner ce qui *va s'y passer*, à discuter si l'espèce de convention secrète qui avait eu lieu préalablement entre l'Angleterre et la Russie recevra la confirmation des autres puissances, et le télégraphe nous apprend que lord Beaconsfield et lord Salisbury sont arrivés à Londres triomphants, ayant remporté le plus complet succès que jamais ministres ou diplomates anglais aient obtenu.

Le *Times* contient les 58 clauses du traité qui divise les dépouilles de la Turquie entre la Russie et l'Autriche, mais conserve encore à la puissance musulmane plus de territoire et d'autonomie que lui en aurait donné le traité de San Stefano. Il est difficile de bien apprécier les différentes dispositions de ce nouveau remaniement de la carte d'Orient, avant d'avoir pu lire les commentaires de la presse européenne.

Mais c'est en dehors du traité que se trouve la compensation donnée à l'Angleterre. Cette compensation n'est ni plus ni moins que le protectorat de la Turquie d'Asie ou de ce qui en reste ; et, comme point d'appui pour cette nouvelle position, qui entraînera des dépenses et des risques très-grands dans l'avenir, lord Beaconsfield, par un traité secret avec la Turquie, qu'il n'a fait connaître qu'au milieu des délibérations du congrès, s'est fait céder l'île de Chypre.

Si ce coup hardi a rencontré en Angleterre une certaine improbation, même parmi les conservateurs, il ne faut pas être étonné de ce qu'en France on en ait été profondément blessé : ce serait une atteinte portée éventuellement aux intérêts de cette puissance, et très-certainement un mauvais

procédé envers la nation dont on réclamait, dans le moment même, l'amitié avec tant d'instance.

La presse parisienne a été à peu près unanime à s'insurger contre cet appendice du traité de Berlin, et le journal, auquel nous empruntons l'extrait suivant, est peut-être celui qui s'est exprimé à ce sujet avec le plus de modération.

« La France a le droit de se plaindre d'être appelée à ratifier un démembrement de l'empire ottoman, fait au profit de l'Angleterre, de l'Autriche et de la Russie, lorsqu'elle avait été invitée simplement à défendre les droits de l'Europe violés par le traité de San Stefano. Il avait été bien entendu, avant l'ouverture du congrès, que la politique « de pourboire et de compensation » serait écartée. Il avait été bien stipulé, en outre, que la question de Syrie ne serait même pas effleurée ; or, la cession de Chypre à l'Angleterre ne fait-elle pas passer aux mains de cette puissance l'influence séculaire que la France exerçait dans le Liban et sur tout le littoral de la Syrie ?

« La France ne veut pas qu'on la joue, et elle peut croire que l'Angleterre l'a jouée. Elle n'a été au congrès que parce qu'elle a cru à la bonne foi de l'Angleterre, et l'Angleterre ne l'a sûrement pas mise dans le secret de ses négociations. Elle a le droit désormais de soupçonner et de tout attendre pour elle-même d'une nation qui a trahi sa confiance, et qui n'a pas craint, au moment où elle la soutenait de sa sympathie non dissimulée, de froisser ses susceptibilités et même de blesser ses intérêts.

« La France a en Orient des traditions et une influence qui font partie de sa politique séculaire et que compromet la position prise à Chypre par l'Angleterre. Il y a là des ferments que nous ne voulons pas approfondir quant à présent, mais qui ne laissent pas d'être inquiétants pour l'avenir. A tous les points de vue, la conduite de l'Angleterre dans cette circonstance change sérieusement l'aspect du règlement qui promettait au moins une longue trêve aux intérêts impliqués dans la question d'Orient ; elle enlève un élément à la stabilité et à la durée de la paix, qui est le besoin impérieux de toutes les puissances européennes. »

Je disais plus haut que, même dans le parti conservateur, on avait eu quelques appréhensions au sujet du coup de main hardi de lord Beaconsfield ; mais comme rien ne réussit autant que le succès, on peut être sûr que l'on n'osera guère attaquer une politique qui a si bien protégé les intérêts de l'Angleterre.

Comme preuve du sentiment national et de l'enthousiasme qu'excite le retour aux grandes traditions qui ont fait l'empire ce qu'il est maintenant, je ne puis rien citer de plus frappant que le discours prononcé dernièrement à Sheffield par

Arthur Roebuck *, notre ancien agent du temps de M. Papineau et de M. Viger.

Esprit original, indépendant et remuant, Roebuck a généralement lutté contre le pouvoir, qu'il fût whig ou tory ; il est ce qu'en argot parlementaire on appelle un *ismaélite*, espèce de *paria* dont les paroles par cela même n'en ont souvent que plus d'importance. Il faut cependant noter qu'au moment où celles-ci furent prononcées, l'occupation de l'île de Chypre n'était pas encore connue.

« Nous voici arrivés à une crise décisive dans les destinées de l'Angleterre. Obligé de me former une opinion sur cette situation, la plus grave qu'il y ait eu à ma connaissance, j'ai dû envisager d'abord l'attitude prise par une puissance aussi astucieuse que menaçante, puissance sans scrupule et sans vergogne, poursuivant ses projets avec une implacable persévérance, détestant l'Angleterre de tout son cœur, professant une grande sympathie pour certaines populations du sud de l'Europe, certainement pas pour les pauvres Polonais, ou pour les pauvres catholiques de sa propre nationalité, mais uniquement pour les chrétiens qui vivent sous la domination turque. L'habileté russe a trouvé à un moment donné le moyen de nous jeter de la poudre aux yeux. On a poussé de grands cris au sujet des atrocités commises en Bulgarie et le peuple d'Angleterre, trompé par cette clameur, n'a pas voulu permettre à son gouvernement de faire ce qui aurait dû être fait pour enrayer les projets de la Russie. Les Russes ont triomphé des Turcs à l'aide des Roumains, et alors est venu ce magnifique exemple d'humanité chrétienne, de désintéressement absolu, d'abnégation poussée à l'excès, qui s'appelle le traité de San Stefano ! Un revirement complet s'est opéré dans l'opinion publique en Angleterre, et le peuple a compris qu'il était grand temps d'appuyer son gouvernement, et cela seul a fait que lord Beaconsfield dans ce moment gouverne le monde. L'Angleterre s'est présentée au congrès avec autant de prestige

* John Arthur Roebuck est né à Madras en 1802. Il vint très-jeune au Canada, qu'il quitta en 1823. Pamphlétaire et *agitateur* infatigable, il n'est jamais arrivé aux premières charges de l'Etat, parce qu'il a préféré combattre en guérilla que se ranger franchement dans un parti. Cependant il a toujours plutôt appartenu au parti radical qu'à aucun autre. Choisi comme agent de la province du Bas-Canada, il s'est acquitté avec beaucoup de zèle, et quelquefois même avec trop de zèle, de la tâche qui lui était confiée. Son traitement fut le sujet de grandes difficultés entre le conseil législatif et l'assemblée législative.

qu'elle en a jamais eu, et ce prestige, elle l'a acquis grâce à un individu méprisé autrefois sous le nom de Benjamin Disraëli, et qui est maintenant lord Beaconsfield. C'est le devoir du peuple anglais de soutenir et de donner toute la force possible à l'homme que je viens de nommer, afin qu'au moment où il se trouve devant les nations de l'Europe réunies en congrès, il puisse représenter l'Angleterre dans toute sa grandeur et sa puissance. On se rappelle la conduite mesquine et peu patriotique de l'opposition dans la grande épreuve que l'Angleterre a subie de 1793 à 1815. L'opposition à cette époque ne se demandait pas quels étaient les véritables intérêts de l'Angleterre, mais où étaient ses intérêts à elle, et comment elle s'y prendrait pour affaiblir et embarrasser le gouvernement. Nous venons de voir quelque chose de semblable. La terrible élection générale qui a chassé un parti du pouvoir ne peut pas s'oublier si vite, et, au risque d'humilier la nation, on a tout fait pour détruire le prestige du gouvernement à l'étranger et annuler son influence. Il y a encore une chose bien triste que je suis obligé de mentionner, c'est la conduite de lord Derby, qui, dans cette périlleuse condition de nos affaires, quand l'Angleterre et la Russie se disputaient l'empire du monde, a non-seulement déserté son parti, mais encore a trahi l'Angleterre elle-même.»

On voit que notre ancien agent ne déguise pas beaucoup sa manière de penser. Chez lui, comme chez presque tous les hommes publics en Angleterre, l'âge ne fait qu'accroître l'activité et l'énergie, et il est aujourd'hui, pour le moins, ce qu'il était il y a quarante ans et plus, lorsqu'il luttait avec O'Connell et Joseph Humie en faveur des patriotes canadiens.

En même temps que nous retrouvons ce vigoureux personnage mêlé aux événements les plus importants, nous rencontrons aussi le nom d'un de nos anciens gouverneurs, lord Monck, qui s'est présenté en tête d'une députation de notables irlandais, au ministère de la guerre, pour demander que l'on étende à l'Irlande le mouvement de l'enrôlement de volontaires, qui est si considérable dans les deux autres royaumes. Le sous-secrétaire d'Etat, M. Lowther, a paru fort embarrassé de cette demande. Il ne voulait pas naturellement repousser des avances faites avec tant de bonne volonté, ni paraître soupçonner le moins du monde qu'il pût y avoir un manque de loyauté chez une partie de la population irlandaise; mais, ne pouvant accéder

à la proposition qu'on lui faisait, il s'est rejeté sur les animosités religieuses qui existent en Irlande, faisant allusion aux orangistes et à leurs adversaires, les *Ribbon men*. Or, lord Monck a insisté, donnant pour exemple le Canada, où, a dit sa seigneurie, le système de la milice volontaire donne d'excellents résultats, bien qu'il y ait là des orangistes et des irlandais catholiques.

En lisant les journaux du Canada, qui lui parviendront bientôt, notre ancien gouverneur général verra qu'il n'était pas précisément tombé sur ce que les Anglais appellent *a case in point*. Nos volontaires orangistes n'ont pas été des modèles de bonne discipline et d'impartialité dans la fameuse journée du douze, et il n'aurait fallu qu'une étincelle pour allumer le feu de la guerre civile entre eux et les irlandais catholiques assermentés comme constables spéciaux. .

Du reste, pour quelque temps du moins, la paix paraît assurée et le *mouvement volontaire* n'aura plus, comme il l'avait tout dernièrement, sa raison d'être.

Je dis *quelque temps*, car il est bien difficile de prévoir les complications qui vont surgir du nouveau traité. Voici comment le *Courrier des Etats-Unis* résume la position des hautes parties contractantes :

« Des sept puissances contractantes, deux étaient belligérantes, la Russie et la Turquie ; deux étaient contestantes, l'Angleterre et l'Autriche ; trois étaient neutres, la France, l'Allemagne et l'Italie. Les deux premières ont épuisé leur sang et leurs trésors, la Russie pour voir s'élever une barrière plus infranchissable qu'auparavant entre elle et son ambition, avec des compensations illusoires ; la Turquie pour être démembrée et détruite, comme pouvoir politique. Les secondes ont gagné sans brûler une amorce et sans bourse délier, l'Autriche deux provinces, l'Angleterre un nouveau Gibraltar sur la route de son empire asiatique. Le troisième groupe, l'Allemagne, la France et l'Italie, a assisté comme témoin à cette évolution et l'a ratifiée. La civilisation a gagné, si elle a gagné quelque chose, la substitution de gouvernements chrétiens au gouvernement mahométan dans la Bulgarie et la Roumélie. »

Puis l'écrivain se demande si c'est bien tout ; si M. de Bismarck, qui ne prend rien pour le présent, n'a pas la promesse de quelque chose pour l'avenir. N'y aurait-il pas, en effet, sous le traité secret de la Turquie et de l'Angleterre, un autre traité,

ou du moins une entente, qui assurerait plus tard à l'Allemagne sa compensation, comme l'Autriche a eu la sienne dans la Bosnie et l'Herzégovine? Toutes les suppositions sont permises, du moment que l'on entre dans la carrière des conventions secrètes. Pour ce qui est de la France et de l'Italie, leur position a été changée pour le pire. La France voit l'influence anglaise en train de se substituer à la sienne en Syrie, en Palestine et en Egypte; elle et l'Italie voient dans la Méditerranée plus que jamais un lac anglais, avec Gibraltar, Malte, Chypre et probablement bientôt Suez, sous garnisons britanniques. Pour l'Italie, il y a de plus l'extension d'influence acquise par l'Autriche sur l'Adriatique par l'Herzégovine, et la frustration des projets que le gouvernement italien entretenait sur le Tyrol, sur Trieste et sur une partie de la Dalmatie. La pauvre France n'ose rien dire pour le présent, affaiblie qu'elle est, non surtout par la dernière guerre, mais par ses malheureuses divisions intestines; l'Italie, plus forte, plus maîtresse d'elle-même que ne l'est aujourd'hui son ancienne protectrice, sa libératrice, l'Italie ne paraît pas vouloir endurer patiemment qu'on la joue. Déjà une manifestation populaire à Venise a fait voir que l'on s'en prenait à l'Autriche, et l'écusson du consulat de cette puissance a été enlevé par des tapageurs. Il est vrai que le gouvernement a fait la réparation nécessaire et que l'écusson a été rétabli très-solennellement, mais ce n'en est pas moins un très-fort indice du sentiment public.

En France, les journaux légitimistes et bonapartistes s'en prennent à M. Waddington, qui, en sa qualité d'anglais, est supposé avoir été le complice de lord Beaconsfield. Mais le parti qui est au pouvoir aujourd'hui a plus de souci de s'y maintenir par tous les moyens possibles, que de faire quoi que ce soit pour rétablir l'influence française dans les affaires de l'Europe.

Les chambres viennent de s'ajourner au lieu d'être prorogées par le président, ce qui est évidemment contre l'esprit sinon contre la lettre de la constitution. C'est presque de leur part se déclarer en permanence.

Après sept mois de session, un simple ajournement, c'est quelque chose de bien étrange, surtout si l'on considère que pendant tout ce temps la chambre a été occupée à invalider des élections. C'est la guillotine appliquée au système parlementaire. Un tiers de la minorité a été expulsé sous pré-

texte de pression administrative, et encore reste-t-il beaucoup d'élections contestées à décider. Un journal fait remarquer qu'il est difficile à un député conservateur de ne pas voir son élection annulée. Si sa majorité a été faible, on ne manque pas de dire : « Voyez donc, s'il n'y avait pas eu de pression, il est bien certain qu'il n'aurait pas été élu. » Si, au contraire, la majorité est très-considérable, on dit : « Quelle énorme pression le gouvernement a dû mettre en jeu pour en arriver à un pareil résultat ! » C'est un peu la morale d'une des fables de La Fontaine :

Le juge prétendait qu'à tort et à travers
On ne saurait manquer, condamnant un pervers.

Avec ce système, il est évident que le gouvernement de M. Dufaure va se trouver bientôt à la tête de la plus formidable majorité. Il n'y a à cela qu'un inconvénient : c'est que cette majorité sera peut-être plus formidable pour M. Dufaure que pour tout autre. La majorité de cette majorité appartient à M. Gambetta, qui règne et gouverne plus ou moins sous le pseudonyme de M. Dufaure. Or, on sait comment se dénouent d'ordinaire ces situations fausses, ces coalitions qui exigent des prodiges d'habileté pour se maintenir et qui, à un moment donné, finissent toujours par tomber du côté où elles penchent. Le jour viendra où M. Gambetta voudra gouverner lui-même, et, du train dont vont les invalidations et les élections de libéraux avancés, on ne voit pas trop ce qui pourra l'en empêcher. M. Dufaure aura bientôt fait au parti représenté par M. Gambetta — lequel est poussé par un autre parti que l'on pourrait appeler celui de M. Louis Blanc, s'il n'avait pas autant de chefs que de membres — M. Dufaure aura bientôt fait toutes les concessions, moins une, et cette dernière et inévitable concession, ce sera de s'effacer lui-même et d'aller rejoindre M. de Broglie, M. Jules Simon et tous ceux qui furent les premiers ministres de la république. Or, ce grand événement, les uns l'annoncent comme devant se passer aussitôt après l'exposition ; d'autres l'ajournent à une époque plus éloignée ; mais, d'un commun accord, on le regarde comme inévitable, à moins que la réaction conservatrice — que la terreur du socialisme a causée dans plusieurs pays de l'Europe — ne s'étende à la France, ce qui n'est guère probable.

Du reste, d'après le dicton anglais *that one must be thankful even for small favors*, on doit savoir gré aux partis, et plus par-

ticulièrement aux *intransigents* d'avoir su respecter l'espèce de trêve de l'exposition. Paris s'y montre tout aussi brillant, tout aussi splendide qu'il l'était en 1867. La république ne dédaigne, pas plus que ne le faisait l'empire, les fêtes et les réjouissances, le *panem et circenses*, que l'on reprochait si amèrement au régime de Napoléon III; elle a même voulu en quelque sorte éclipser les magnificences de ce dernier. La chambre a voté sans murmurer des crédits fabuleux pour cet objet, et même un supplément de traitement à tous les fonctionnaires, pour leur permettre de figurer d'une manière convenable dans cette kermesse du monde entier. Il y a revues, courses à Chantilly, grands bals, dîners ministériels, tout ce qu'il m'a été donné de voir en 1867, et de plus une grande fête nationale qui a été, paraît-il, un succès complet, tant sous le rapport de l'ordre que de la magnificence. Et cependant, entre ces deux expositions, entre ces deux explosions de gaieté, de luxe et de splendeurs, quel abîme et quelles catastrophes! Bien des ruines sont encore là qui l'attestent, si l'on voulait seulement y regarder. Mais est-ce que l'on y songe? Est-ce que les habitants des environs du Vésuve, dont les hameaux sont bâtis sur plusieurs couches de lave, songent, en les regardant, à celle qui peut fondre sur leur tête?

Et puis la vie n'est-elle pas, pour les peuples comme pour les individus, un continuel alternat de fêtes et de catastrophes? Souvent même les deux se croisent et se rencontrent.

Hier, par exemple, au moment que le canon des forts de Madrid annonçait l'anniversaire de la naissance de la reine Mercedes, — son dix-huitième anniversaire, — cette jeune femme, presque une enfant, dont le mariage avait, il y a seulement cinq mois, excité tant d'enthousiasme, car c'était un mariage d'amour et une union on ne peut plus populaire, cette jeune femme s'éteignait au milieu de sa famille accourue de tous côtés, et en présence de son jeune époux, dont on ne saurait peindre le désespoir. Cette famille de Montpensier est vraiment bien éprouvée. Sur neuf enfants, dans l'espace de quelques années, six sont morts. Le dernier qui a été enlevé, le prince Fernando, était le préféré de la jeune reine. Il est mort en 1876, au séminaire d'Orléans, presque subitement, dans la convalescence de la rougeole. La méningite, la fièvre typhoïde, et cette fois, un mal que l'on n'a pas encore bien pu définir, ont ainsi décimé la famille du duc et de la duchesse de Montpensier.

Cette triste nouvelle ayant été transmise par le câble au consul général d'Espagne, à Québec, le comte de Premio Real, celui-ci en a donné avis aux autorités, et des pavillons ont été hissés à mi-mât sur tous les édifices publics de la ville. Plus tard, le consul a fait célébrer un service funèbre à la nouvelle église de Notre-Dame de la Garde, bâtie au Cap Blanc, au bord du Saint-Laurent; l'élite de la société québécoise y assistait et témoignait de sa sympathie à l'occasion de ce cruel événement.

La mort de l'ancien roi de Hanovre a aussi provoqué en France et en Angleterre de très-grandes sympathies. Dépossédé par l'empereur d'Allemagne pour n'avoir pas voulu se joindre à la Prusse lors de la guerre contre l'Autriche, le souverain, aveugle et exilé, a été plusieurs fois comparé à Bélisaire. Sa fille, qui avait cultivé un talent remarquable pour la musique afin de le distraire et de le consoler dans ses malheurs, était aimée et estimée des plus nobles familles du grand monde parisien.

C'est une singulière coïncidence que ce prince, victime de Bismarck et de l'empereur Guillaume, meure tandis que ce dernier est encore sur son lit de douleur à la suite de l'attentat du socialiste Nobeling. On aurait évité jusqu'ici de lui apprendre le sort du roi George. Craignait-on l'effet d'un remords sur le pieux et évangélique empereur? M'est avis cependant que son fidèle Bismarck pourrait lui enseigner une panacée contre une pareille maladie.

P. C.

Montréal, 20 juillet 1878.

LOUISIANE ET CANADA *

Nous venons de recevoir les dernières livraisons de la *Revue de Montréal*, recueil mensuel, où nous remarquons d'excellentes productions littéraires.

Dans une de ses pages, M. Benjamin Sulte, écrivain distingué, exprime un vœu, celui de voir s'établir entre la Louisiane et le Canada, si proches parents par leur origine, des relations de sympathie et de cordialité,

Cela coïncide avec les lettres que nous recevions, ces temps derniers, de M. Rameau, où le savant auteur d'*Une colonie féodale en Amérique* plaidait éloquemment la même cause.

« Il y a quinze ans, dit M. Sulte, quelques jeunes journalistes du Canada s'étaient donné le mot pour échanger leurs feuilles avec celles de la Louisiane. Nos envois, nos avances sont restés sans réponse. Les temps sont probablement changés ; si c'est le cas, ne perdons pas l'occasion..... »

L'heure nous semble propice, en effet, et nous espérons que la suggestion de M. Sulte ne restera pas sans écho dans ce milieu

Les Franco-Louisianais et les Canadiens-Français, issus de la même souche et parlant la même langue, ont entre eux les affinités de mœurs, de goûts et de tendances qui devraient produire un rapprochement et des rapports affectueux.

L'histoire nous apprend que les deux pays qu'ils habitent, malgré les vastes étendues qui les séparent, ne furent, pour ainsi dire, au début qu'un seul et même pays, c'est-à-dire, qu'une seule et même famille. Les hardis pionniers français les ratta-

* Nous n'avons pas l'habitude de reproduire des revues ou des journaux aucun écrit, quelque intéressant qu'il soit ; mais nous croyons devoir faire exception pour celui-ci, tiré du *Propagateur catholique* de la Nouvelle-Orléans, à raison de l'importance du sujet qu'il présente. La *Revue de Montréal* serait trop heureuse de contribuer pour sa part à l'établissement de relations plus étroites et plus fréquentes entre les frères de la Louisiane et du Canada.

chèrent l'un à l'autre par leurs courageuses explorations des rives du Saint-Laurent à l'embouchure du Mississipi

Ce fut le Canada qui peupla d'abord la Louisiane : ce fut lui du moins qui lui fournit le premier noyau de population industrielle et stable qui jeta les fondements des communautés louisianaises. Même aujourd'hui, lorsqu'on passe en revue les descendants de nos vieilles familles, on y découvre une infinité de noms canadiens.

On peut donc affirmer que le même sang coule dans les veines des deux peuples : pourquoi ne se tendraient-ils pas, à travers l'espace, une main fraternelle ?

Unis dans le passé par tous les souvenirs de leur histoire, unis dans le présent par des liens d'une étroite parenté, ces deux foyers des traditions françaises devraient l'être encore dans l'avenir par une même pensée, celle d'entretenir dans leurs cœurs, par de mutuelles exhortations, le souvenir de la mère-patrie !

Mais que parlons-nous d'exhortations ?..... Les Canadiens-Français en ont-ils besoin ? Assurément non.

On sait, en effet, qu'après un siècle et plus de domination anglaise, ces natures, si profondément gauloises, gardent intact, dans leur âme énergique, l'amour de la France, tout en professant pour l'Angleterre une loyauté parfaite et un sincère dévouement.

Après avoir amèrement déploré la défaite de la métropole et le traité qui, en 1763, les sépara définitivement de la grande famille française, les Canadiens, refoulant dans leur for intérieur leurs légitimes colères, acceptèrent avec résignation le fait accompli, mais sans renoncer aux instincts de leur race, sans abdiquer les aspirations et les fiertés de leur origine. Ils étaient vaincus, mais non conquis. Et, chose singulière, on les voit dans la suite concilier, sans faiblir un instant, leurs devoirs de sujets britanniques avec leur affection pour la patrie perdue.

Dans un récent discours prononcé à la législature de Québec, le vice-roi du Canada, lord Dufferin, rend hommage à cette double et bien remarquable fidélité.

Le vice-roi constate d'abord que les Canadiens-Français ne sont point restés en arrière de leurs concitoyens de race anglaise, « lorsqu'un nuage portant la guerre dans ses flancs a récemment menacé la Grande-Bretagne. »

Parlant ensuite de leurs aspirations françaises, lord Dufferin ajoute :

« Je ne pense pas que l'homogénéité ethnologique soit un avantage sans mélange pour un pays. Il est certain que le trait caractéristique le moins attrayant d'une grande partie de ce continent, c'est la monotonie de plusieurs de ses aspects extérieurs, et je considère qu'il est heureux pour le Canada que sa prospérité soit basée sur la coopération de races différentes. L'action de la disparité des goûts et des tendances nationales introduit dans notre existence une fraîcheur, une variété, un coloris, une impulsion, qui ferait défaut, s'il en était autrement ; *et ce serait une grande maladresse de la part de nos hommes d'Etat que de vouloir faire disparaître cette variété de tendances.* »

Nous soulignons à dessein ces derniers mots.

Nos lecteurs voudront bien se rappeler que, dans notre dernier article, tout en nous plaçant à un point de vue différent, nous arrivions, en ce qui concerne les Etats-Unis, aux mêmes conclusions que lord Dufferin au sujet du Canada. Or, de l'identité d'intérêts et de situation sociale qui existe entre les deux pays, nous pouvons inférer que ces conclusions sont justes dans l'un et l'autre cas.

Mais écoutons encore le vice-roi :

« Mon aspiration la plus chère pour cette province, a-t-il ajouté, a toujours été de voir les habitants français exécuter pour le Canada les fonctions que la France elle-même a si admirablement remplies pour l'Europe. Effacez de l'histoire de l'Europe les grandes actions accomplies par la France, retranchez de la civilisation européenne ce que la France y a contribué, et vous verrez quel vide immense serait occasionné. »

Ce sont là, ce nous semble, des pensées d'un véritable homme d'Etat qui sait s'élever au-dessus des mesquines jalousies de races, et faire tourner au profit de son pays les éléments divers dont il se compose ; ce sont là les horizons d'un homme qui voit loin, parce qu'il voit de haut.

Ceux qui cherchent à maintenir en Louisiane et à propager ailleurs la langue et les idées françaises, n'ont point d'autre but que celui qu'a si bien décrit lord Dufferin : ajouter aux éléments de vitalité et de progrès de ce pays une étincelle de l'esprit civilisateur de la France. Et l'on peut dire que c'est faire acte de patriotisme américain que de prêter son concours à ce mouvement, qui n'a pour objectif, après tout, que l'intérêt de l'Amérique.

Mais pour obtenir un résultat appréciable, il nous faut grouper autour de cette idée nos forces disséminées, les former en faisceau et leur donner une impulsion unique.

La Louisiane et le Canada, réunissant dans un même effort l'action combinée de leurs patriotes, de leurs écrivains, de leurs penseurs, contribueraient puissamment au succès de cette haute mission.

A ce point de vue, comme à tous les autres, — car il y en a d'autres, — nous désirons sincèrement que le vœu de M. Sulte se réalise.

Nous savons, d'ailleurs, qu'un projet tendant à ce but s'élabore au sein d'un groupe qui consacre, depuis quelques années, à ces intéressantes questions, un travail de propagande aussi énergique qu'intelligent.

Nous espérons voir bientôt cette conception prendre une forme tangible et porter ses fruits.

F. TUJAGUE.

LE PRINTEMPS

La campagne a repris sa riante parure,
Ses bosquets parfumés, ses verdoyants gazons,
Ses brises de printemps, ses bois pleins de verdure,
Ses poètes ailés, ses amours, ses chansons.

* *
*

Les vieux arbres aimés de nos discrets bocages,
Versent encor sur nous l'ombre de leurs rameaux ;
Et les tendres zéphyr, dans leurs courses volages,
Embaumés des parfums pris à tous les feuillages,
Unissent leurs accents aux murmures des eaux
Que roulent dans les prés les limpides ruisseaux.

* *
*

Dans les vallons ombreux parmi les fleurs écloses,
Les muguet et les lis étalent leurs couleurs ;
Aux épineux rosiers se balancent les roses
Qu'Aurore avec amour arrose de ses pleurs.

* *
*

C'est le temps des flots bleus et des fraîches fontaines,
Des bruyères en fleurs où se bercent les nids,
Des amoureux oiseaux soupirant dans les plaines
Avec les vents du soir leurs hymnes infinis.

* *
*

C'est la saison bénie où la nature entière
S'anime pour redire en des concerts d'amour
Celui que le grillon chante dans la poussière,
Celui que l'ange adore au céleste séjour.

Que l'homme se prosterne en sa reconnaissance,
Et bénisse à genoux
Le Seigneur qui répand dans sa munificence
Tant de bienfaits sur nous.

ARTHUR GLOBENSKI.

LA MONNAIE DE CARTES AU CANADA

En remontant aux origines des peuples, on remarque un fait qui se répète partout : c'est la rareté du numéraire. L'argent monnayé manquait presque totalement dans les commencements de la colonie française au Canada. Chaque année la circulation diminuait, et le peu que les émigrés avaient apporté avec eux, ils le renvoyaient en France pour payer les objets dont ils avaient besoin.

Cette rareté d'argent se faisait aussi sentir dans les îles françaises du Mexique. En 1670, le roi permit à la compagnie des Indes Occidentales d'y faire passer pour cent mille francs de petites pièces marquées à un coin particulier. Deux ans après, cette monnaie eut cours dans toutes les colonies françaises du Nouveau-Monde, avec une augmentation factice d'un quart au-dessus de sa valeur réelle. L'édit du roi n'eut pas l'effet désiré ; l'argent retourna en France, malgré l'addition des 25 p. 100, représentant l'escompte du change entre Paris et Québec. Ceci démontre que les décrets ne peuvent fixer la valeur de l'argent, qui suit le cours naturel du commerce. D'ailleurs, l'augmentation de valeur n'était qu'imaginaire, puisque l'écu de France, qui passait au Canada pour quatre livres, n'en valait réellement que trois dans les achats. Les habitants se servaient entre eux de billets au porteur, qui, après avoir circulé quelque temps, revenaient au faiseur. Ce système, tout à fait primitif et restreint, produisit des mécomptes et tomba en désuétude.

C'est alors que le gouvernement royal décida de substituer le papier aux métaux, car il fallait de toute nécessité rendre plus faciles les transactions en donnant un signe représentatif de leur valeur. Il fabriqua, en 1688, une monnaie de cartes qui ne devait servir qu'au Canada. Comme cette monnaie ne pouvait sortir du pays, on espérait naturellement qu'elle faciliterait le commerce intérieur. De fait, ce papier conserva son crédit pendant trente ans ; on le préférait aux espèces sonnantes. Mais la guerre de la succession d'Espagne ayant

obéré le trésor royal, cette monnaie de cartés, qui était chaque année convertie en lettres de change sur la trésorerie, fut payée avec moins de régularité que par le passé. On ne l'acceptait pas toujours, et pour la convertir en argent, il fallait sacrifier un fort escompte. Les créanciers de Paris faisaient protester le papier déprécié et le renvoyaient au Canada. Le gouvernement provincial ne pouvant pas plus payer que le gouvernement royal, la monnaie de cartes fut discréditée. Les habitants étaient prêts à abandonner une moitié de leurs obligations, si le roi consentait à leur payer l'autre. Cette proposition fut acceptée par la cour. Le papier-monnaie du Canada fut liquidé avec une perte de la moitié, par ordonnance du roi en 1717. Il fut aussi ordonné que les dettes contractées avant l'enregistrement de l'ordonnance, lorsqu'on n'avait point stipulé que le paiement se ferait en monnaie, pourraient être acquittées avec du papier. « C'est ainsi, dit Garncau, que Louis XV se vit condamné à agir avec ses pauvres sujets canadiens comme un spéculateur malheureux *.

Ces valeurs étaient fixées sur des cartes de trente-deux livres, de seize livres, de quatre livres, de quarante sous et de vingt sous. Chacune d'elles portait les noms et les paraphe de l'intendant et du trésorier, ainsi que la valeur représentée et l'année de l'émission. Dans la suite le gouverneur apposa sa signature, et, pour rendre la contrefaçon plus difficile, on ajouta l'impression de quelques poinçons. De temps en temps on renouvelait cette monnaie; les vieilles cartes étaient portées chez le trésorier qui les remplaçait par d'autres †.

Par sa déclaration du 5 juillet 1717 *, le roi prend les mesures suivantes pour liquider la monnaie de cartes :—1° Il sera fait en la manière ordinaire de la monnaie de cartes, pour satisfaire aux dépenses payables par le trésorier général de la marine des six derniers mois de l'année dernière et des six premiers mois de la présente. 2° Défense de fabriquer d'autres monnaies de cartes, ou de leur donner cours. 3° A compter de l'enregistrement de cette déclaration les monnaies de cartes n'auront plus que la moitié de leur valeur. 4° Toutes les monnaies de cartes

* *Hist. du Canada*, t. II. p. 162.

† Ferland, *Hist. du Canada*, t. II. p. 400.

* *Édits et ordonnances*, I. 370.

seront alors rapportées au trésorier général de la marine, qui en fera le remboursement par lettres de change à certaines époques, sur le pied de la moitié de leur valeur. 5° Les lettres de change seront visées par l'intendant et acceptées par le trésorier général, et ne seront pas moindres de cent livres. 6° En 1718, les monnaies de cartes non rapportées n'auront plus de valeur. 7° Après vérification, toutes les monnaies de cartes seront brûlées en présence du gouverneur, de l'intendant et du trésorier, et procès verbal en sera dressé. 8° Comme la monnaie de cartes qui a été introduite au Canada n'est d'aucune utilité à la colonie, et que les deux sortes de monnaies dans lesquelles on peut stipuler, causent de l'embarras dans le commerce, le roi abroge la monnaie du pays, et en conséquence veut que toutes stipulations de contrats, redevances, baux à ferme et autres affaires généralement quelconques se fassent sur le pied de la monnaie de France et de la même valeur que dans le royaume. 9° Pour ce qui est antérieur à la déclaration, le paiement se fera en monnaie de France à la déduction du quart, valeur de la monnaie dépréciée.

Le conseil supérieur de Québec sursit à l'exécution de cette déclaration jusqu'à ce qu'il eût reçu de nouveaux ordres, à cause des inconvénients qui auraient résulté de son application. Le roi revint sur sa décision, le 21 mars 1718 * et il décida que les monnaies de cartes seraient prises à la moitié de leur valeur.

Le 21 mars 1718 †, le roi par une autre déclaration réduit la monnaie de cartes à la moitié de sa valeur.

Comme il avait été défendu de recevoir de la monnaie de cartes en paiement, on en brûla pour plus d'un million de francs. Le numéraire circula seul avec sa valeur intrinsèque. Mais l'usage exclusif de l'argent ne dura pas longtemps. Les commerçants redemandèrent la monnaie de cartes, plus facile à transporter que les espèces. De nouvelles cartes furent mises en circulation avec les mêmes multiples et les mêmes divisions. Leur valeur entière ne devait pas excéder un million.

C'est aussi de cette époque que datent les *ordonnances*. Les *ordonnances* étaient une variété de la monnaie de cartes. Elles étaient signées par l'intendant seulement, et destinées à suppléer à la monnaie de cartes, qui ne devait pas excéder un

* *Edits et ordonnances*, I. p. 393.

† *Registre du conseil supérieur* B. 2. 181.

million de francs en circulation. L'intendant pouvait signer des *ordonnances* autant qu'il le voulait; le montant n'était pas limité. C'était ouvrir une porte à des abus criants. Les moins de ces *ordonnances* étaient de vingt sous et les plus considérables de 100 livres. Les cartes, qui portaient l'empreinte des armes de France et de Navarre, étaient signées par le gouverneur, l'intendant et le contrôleur. Elles étaient payées préférentiellement aux *ordonnances*, qui constituèrent, dès l'origine, une marchandise dépréciée. Les *ordonnances* n'étaient payées que si les finances de l'État le permettaient; en cas de gêne il fallait attendre. « Ces différents papiers, ajoute Raynal *, circulaient dans la colonie; ils y remplissaient les fonctions de l'argent jusqu'au mois d'octobre. C'était la saison la plus reculée où les vaisseaux dussent partir du Canada. Alors on convertissait tous ces papiers en lettres de change, qui devaient être acquittées en France par le gouvernement. Mais la quantité s'en était tellement accrue, qu'en 1743, le trésor du prince n'y pouvait plus suffire, et qu'il fallut en éloigner le paiement. Une guerre malheureuse qui survint deux ans après en grossit le nombre, au point qu'elles furent décriées. Bientôt les marchandises montèrent hors de prix, et comme, à raison des dépenses énormes de la guerre, le grand consommateur était le roi, ce fut lui seul qui supporta le discrédit du papier et le préjudice de la cherté. Le ministère, en 1759, fut forcé de suspendre le paiement des lettres de change, jusqu'à ce qu'on en eût vérifié la source et la valeur réelle. La masse en était effrayante. »

À la signature du traité de Fontainebleau, la France devait 80 millions de livres tournois, tant en lettres de change qu'en *ordonnances*. Cette somme avait été dépensée durant les dernières années de la domination française au Canada. Sur cette somme de 80 millions, le Canada était créancier pour un chiffre de 7 millions de lettres de change et de 34 millions d'*ordonnances*. Le gouvernement réduisit les lettres de change à la moitié et les *ordonnances* au quart de leur valeur; les unes et les autres furent payées en contrats à 4 p. 100, et il fallut que le papier des Canadiens suivit la loi commune. Heureusement que, par la cession du pays à l'Angleterre, ils obtinrent un dédommagement de trois millions en contrats et de six cent mille livres en argent. Ainsi les Canadiens reçurent 5 p. 100

* *Histoire des Indes.*

de leurs lettres de change et 34 p. 100 de leurs *ordonnances*. Nous examinerons plus loin l'acte de prévoyance de l'Angleterre envers ses nouveaux sujets.

L'intendant Bigot avait contribué pour une large part à la dépréciation de la monnaie de cartes. Des spéculations sur ce papier et d'autres malversations lui suscitèrent un procès devant les tribunaux français. Il avait passé son temps, dans la colonie, à spéculer sur les fournitures de toute espèce et à conclure sans contrôle des marchés frauduleux qui enrichissaient ses créatures et lui assuraient partout des appuis. Avant de laisser la colonie, il adressa, avec M. de Vaudrenil, une circulaire aux Canadiens, qui laisse voir l'embarras dans lequel ils se trouvaient. « Ils avaient, disaient-ils, reçu du ministère une lettre qui leur enjoignait de faire connaître les sentiments de S. M. Les circonstances étaient telles que le roi était obligé de suspendre le paiement des lettres de change ; celles qui avaient été tirées en 1757 et 1758 seraient liquidées trois mois après la conclusion de la paix, on y joindrait l'intérêt du temps où les sommes devaient être dues ; les lettres de change de 1759 ne seraient payées qu'après 18 mois. Ils devaient avertir les sujets du roi de France que les nécessités du trésor seules pouvaient le forcer d'en agir ainsi envers ceux qui avaient donné tant de preuves de leur fidélité et de leur attachement, et qui, il en était sûr, attendraient patiemment le moment où leurs dettes seraient payées. L'évêque de Québec était prié par le gouvernement de coopérer avec le gouverneur et l'intendant à pacifier le peuple, et à l'assurer que des moyens seraient pris aussitôt que possible pour satisfaire leurs justes demandes. »

On sait que la monnaie de cartes était payable au bureau du trésorier au mois d'octobre de chaque année. Au moment de la capitulation de Québec, elle était la seule monnaie courante. La capitulation de Québec ayant eu lieu en septembre 1759, la monnaie de cartes échue le mois suivant ne fut pas payée par le trésorier, non plus que celle n'échéant que le mois qui suivait la capitulation de Montréal. Cette suspension de paiement créa un véritable malaise chez le peuple et menaça le commerce d'une banqueroute. Le général Murray, en faisant entrevoir le règlement de ces lettres de change par le gouvernement anglais, usait d'un moyen puissant pour lui concilier les bonnes grâces de la population.

Nous allons maintenant suivre les vicissitudes éprouvées par la monnaie de cartes après la cession du pays à l'Angleterre.

Après la clôture du traité définitif de paix, en 1763, le duc de Choiseul signa une déclaration le 10 février de la même année * au sujet des dettes contractées envers les Canadiens. Le gouvernement français prend l'obligation d'assurer le paiement des lettres de change du Canada émises avant la cession.

Le 17 mai 1764 †, le gouverneur publia la déclaration ci-dessus. Cette nouvelle apaisa la population. Le 21 mai suivant *, le gouverneur Burton publia une proclamation au sujet de la paix. On y lit le passage suivant à propos des lettres de change :

« Par un article séparé, il est marqué que le roi de la Grande-Bretagne ayant désiré que le paiement des lettres de change et billets qui ont été délivrés aux Canadiens pour les fournitures faites aux troupes françaises, fût assuré, Sa Majesté très-chrétienne, très-disposée à rendre à chacun la justice qui lui est due, a déclaré et déclare que les dits billets et lettres de change seront exactement payés d'après une liquidation faite dans un temps convenable selon la distance des lieux et la possibilité, en évitant néanmoins que les billets et lettres de change que les sujets français pourraient avoir au moment de cette déclaration ne soient confondus avec ceux qui sont dans la possession des nouveaux sujets de la Grande-Bretagne. »

C'est à peu près mot pour mot la déclaration signée par le duc de Choiseul.

—*A continuer.*

EDMOND LAREAU.

* Chalmers. *A collection of Treaties between great Britain and other powers*, I, 489.

† Pièces officielles, etc., p. 112.

* Lettres et placards, etc., p. 55.

REVUE SCIENTIFIQUE

Par ce temps de chaleur tropicale, où le thermomètre monte à 98° , les phénomènes provenant d'une surabondance de calorifique sont nombreux et surtout désastreux ; les accidents produits par l'insolation, sans compter ceux qui sont causés par la foudre, se renouvellent journellement d'une manière alarmante, et les journaux de Saint-Louis, Missouri, nous annonçaient dernièrement cinquante-quatre cas, dont les trois quarts furent suivis de morts, pour une seule journée.

La théorie de l'insolation a donné lieu à plusieurs doctrines qui ne nous laissent que l'embarras du choix. Toutefois, d'après les données généralement admises, l'insolation consisterait dans l'action trop prolongée et trop ardente des rayons solaires sur la substance cérébrale, à travers les parois osseuses qui l'enveloppent, et dans l'effet direct de l'air chaud sur le travail hématosique, effet qui consiste en une respiration suffocante.

Les incendies des forêts de la vallée du Saint-Maurice, des comtés de Bagot, Shefford, etc., sont encore dûs à la chaleur qui nous accable et qui dessèche les prairies et les bois. Les matières végétales, rendues très-inflammables, prennent feu quelquefois par suite d'imprudences de fumeurs ou de défricheurs, mais plus souvent aussi par suite d'un phénomène très-curieux, la combustion spontanée. C'est ce qui a eu lieu dans le haut du Saint-Maurice, où les *terres noires* brûlent encore depuis plusieurs semaines. Au moment que nous écrivons cette revue, les journaux nous apportent la nouvelle que les bois de la vallée de l'Ottawa ont pris feu spontanément en plusieurs endroits

Où s'arrêteront les applications de l'électricité ? Les découvertes auxquelles donne lieu ce merveilleux agent vont chaque jour grossissant en nombre. De savantes expériences, entreprises depuis un certain temps par M. G. Planté, l'ont conduit à appliquer le courant électrique à la gravure sur verre.

On couvre la surface d'une lame de verre avec une solution concentrée de nitrate de potasse, puis on fait plonger, dans la couche liquide qui recouvre le verre et le long des bords de la lame, un fil de platine horizontal communiquant avec les pôles d'une batterie de 50 à 60 éléments ; alors, tenant à la main l'autre électrode formée d'un fil de platine entouré, sauf à son extrémité inférieure, d'un étui isolant, on touche le verre, aux points où l'on veut graver des caractères ou un dessin. Un sillon lumineux se produit partout où touche l'électrode, et, quelle que soit la rapidité avec laquelle on écrit ou l'on dessine, les traits se trouvent nettement gravés sur le verre. La profondeur de la gravure est en raison inverse de la vitesse du dessinateur. On peut graver avec l'une ou l'autre électrode ; il faut toutefois un courant moins fort pour graver avec l'électrode négative.

Le téléphone, cette autre surprenante application du même agent, continue à passionner, à juste titre, les hommes de science et les gens du monde, et les expériences se multiplient de toutes parts sur l'ingénieux instrument de M. Bell, — au Canada comme dans les autres contrées, ainsi que le prouvent les perfectionnements apportés à l'appareil primitif par notre ingénieur compatriote, M. Duquette, de Québec. On se rappelle que c'est la voix, qui, en faisant vibrer la membrane du téléphone en face d'une bobine magnéto-électrique, engendre un courant dans le fil de la bobine et dans le fil de ligne. Ce courant très-faible, encore affaibli par son parcours, fait naturellement vibrer très-peu la membrane au téléphone d'arrivée. Pour augmenter l'intensité du son, on eut l'idée, très-rationnelle, de se servir du courant d'une pile dont on est maître d'accroître la force à volonté. M. Edison, le premier, a supprimé le téléphone à la station de départ. Plus de cornet à se mettre devant la bouche. On parle devant une plaque métallique sur laquelle appuie un crayon de graphite en communication avec une pile électrique. Le courant électrique passe par le crayon dans la plaque, et de la plaque dans

le fil de ligne, jusqu'au téléphone de la station d'arrivée. La membrane vibrant, le crayon est en contact plus ou moins parfait avec elle ; il en résulte des variations de résistance dans le passage du courant, et ces variations se répercutent sur la membrane du téléphone d'arrivée, et la font vibrer. Les variations de force du courant agissent sur la membrane un peu comme le musicien qui pince les cordes d'une harpe.

M. Hughes a tiré parti de la même idée, mais bien plus heureusement. Il fixe sur une planchette verticale, disposée elle-même sur une planchette horizontale de $3\frac{3}{4}$ de pouce, l'un au-dessus de l'autre, deux supports en graphite, deux dés de charbon ; un trou peu profond est ménagé dans le support inférieur, un autre trou est creusé aussi sur la face inférieure du support supérieur. Dans ces deux trous, on engage verticalement une petite baguette de graphite, que l'on taille en pointe comme un crayon, à ses deux extrémités. Enfin, le courant d'une pile est lancé dans le support inférieur, et un fil de communication part du support supérieur et va aboutir à un téléphone ordinaire.

Le système est élémentaire ; le premier venu peut l'établir en quelques instants avec les planchettes d'une boîte à cigares et du graphite acheté chez un marchand de produits chimiques. Et, sauf erreur, on a constaté que plus la construction est grossière, mieux l'appareil fonctionne. Il suffit même d'une simple aiguille, posée entre les trous des supports en graphite, pour donner d'excellents résultats. Il suffit, en effet, de gratter légèrement la planchette horizontale avec l'ongle, ou même avec une barbe de plume, pour que, non-seulement le cornet téléphonique répète le bruit, mais encore l'amplifie singulièrement. La planchette vibre ; les supports sont entraînés dans le mouvement. La baguette de graphite ou l'aiguille est bien obligée d'osciller verticalement, ainsi prise et maintenue entre ses supports. Ces allées et venues de la baguette modifient les contacts, et, par suite, le passage du courant électrique envoyé par la pile à travers le système. Les variations du courant sont très-accentuées ; elles produisent, par conséquent, une vibration d'une amplitude considérable de la membrane du téléphone d'arrivée. Le son engendré est, par suite, augmenté. Le téléphone ordinaire donnait des sons affaiblis, que l'on a comparés à une image photographique réduite. Le téléphone, ou plutôt le microphone,

comme l'inventeur, M. Hughes, l'auteur bien connu du télégraphe imprimant, l'a nommé, produit des sons comparables à une image photographique amplifiée. Les résultats obtenus par le microphone sont étonnants. Les plus petits bruits du corps humain y sont recueillis; aussi pense-t-on à employer l'appareil pour ausculter les malades.

Le microphone, appareil amplificateur du son, se trouve être aussi le thermomètre le plus sensible que l'on ait jamais construit. Le microphone thermoscope peut être construit par le premier amateur venu. Il suffit de disposer dans un petit tube en verre, ou encore dans un cure-dents, une baguette de graphite brisée en plusieurs fragments pour augmenter les variations de conductibilité. Ce conducteur fragmenté est relié d'un côté à une pile, de l'autre à un galvanomètre. Quand on approche la main du cure-dents, on voit immédiatement l'aiguille dévier. La seule chaleur de la main suffit donc pour impressionner l'appareil à distance. Il ne reste qu'à graduer le galvanomètre par comparaison à l'aide d'un thermomètre ordinaire.

A côté du microphone, nous citerons une autre merveille, qui étonne une fois de plus les visiteurs de l'exposition de Paris, déjà blasés par une foule de découvertes plus surprenantes les unes que les autres: nous voulons parler de la machine sténographique de Michela. Retenez ce nom: il se fait une célébrité.

Figurez-vous une machine-piano de 12 pouces environ de hauteur et de 18 pouces de largeur. Pendant que l'orateur dont on veut reproduire le discours parle, l'opérateur touche le clavier et les signes sténographiques, qui sont l'image de la parole, sont transcrits au fur et à mesure, par un procédé analogue à celui qui est employé dans nos télégraphes. C'est prodigieux de rapidité. Qu'en diront nos sténographes de la cour?

Le verre trempé, dont la découverte fit tant de bruit il y a trois ans, ne tient pas tout ce qu'il a promis: témoin l'exemple suivant, cité par Louis Figuier, dans sa chronique scientifique.

« On avait acheté, à Saaz, pour soixante-dix kreutzers, un verre à boire d'enfant, fait en verre durci. Au bout de six mois, comme on venait de s'en servir pour y boire de l'eau sucrée, on

plaça ce verre, avec une cuiller d'argent, sur une table de chêne. Tout à coup une explosion, semblable à celle d'un coup de pistolet, se fit entendre. Des aiguilles et des fragments de verre tombèrent sur le plancher, le lit, la table et le tapis. Le verre à boire avait disparu ; il avait éclaté, sans cause apparente, et cela avec une telle force que tous les habitants de la maison en furent effrayés.

« Le verre durci serait donc sujet à produire de fort désagréables accidents. Ces accidents s'expliquent, d'ailleurs, quand on sait que le verre durci provient de la trempe du verre fondu, que dès lors, ses molécules sont dans un véritable état de tension moléculaire, tension qui peut subitement se détruire et amener le brusque effet de rupture signalé dans le cas qui nous occupe.

« Il paraît que l'on a déjà observé quelques faits du même genre, c'est-à-dire des explosions de verre durci, sans cause visible. »

Les amateurs d'herbiers savent combien il est difficile de conserver aux plantes sèches leurs couleurs naturelles. Sans doute, en traitant les spécimens par l'alcool, ou simplement par l'eau chaude, on en conserve plus longtemps la coloration qu'en ne les soumettant à aucun traitement, mais l'heure arrive bientôt où l'ensemble prend en tout l'aspect général de la botte de foin tirée du grenier. M. Stœlz a remarqué qu'en ajoutant à l'alcool un peu d'acide salicylique on obtient un liquide doué, plus que tout autre, de qualités conservatrices... rien de politique dans ma pensée. L'expérience, dans tous les cas, est à la portée de tout le monde. A 600 parties d'alcool on ajoute, d'après sa méthode, une partie d'acide salicylique ; on chauffe la solution jusqu'à ébullition, et l'on y plonge la plante à conserver sans l'y laisser séjourner ; on décolorerait ainsi les fleurs violettes. Après ce bain rapide, on secoue la plante pour en faire tomber le liquide en excès, puis on la sèche entre du papier brouillard et on la presse à la façon habituelle. Nos jeunes montréalaises amies des fleurs pourront, en suivant cette méthode, conserver indéfiniment les riantes couleurs de ces roses fragiles, qui dureront ainsi plus d'un matin, n'en déplaise au vieux Malherbe.

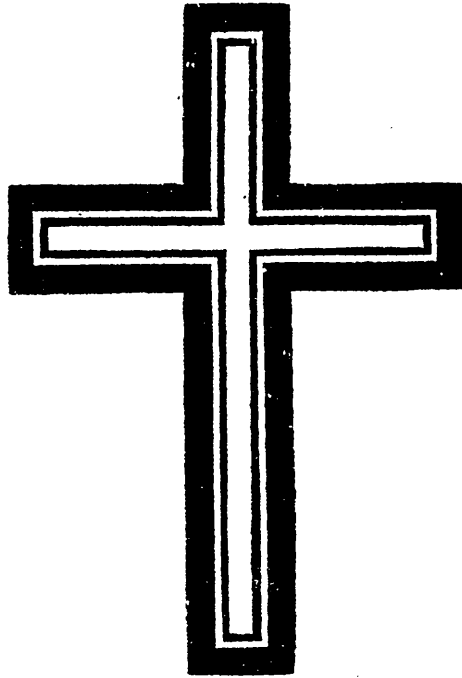
Le lieutenant Very, de la marine américaine, est l'inventeur d'un nouveau système de signaux de nuit qui va être mis en usage sur les bâtiments de la flotte. Ce système consiste à lancer à une hauteur de 180 à 300 pieds, au moyen d'un fusil, des

étoiles colorées, rouges ou vertes, pouvant être aperçues à la distance de 10 à 12 milles. Ces deux couleurs se combinent de manière à composer les nombres de 1 à 10, et, par conséquent, à signaler tous les articles de la tactique. Les expériences, faites en grand nombre, ont donné, paraît-il, des résultats excellents.

L'éclipse de soleil annoncée pour le 29 courant aura eu lieu quand les lecteurs de la *Revue de Montréal* liront ces lignes. Les jours brumeux que nous subissons feront-ils place au soleil, pour nous permettre de jouir de la vue de ce rare phénomène au Canada? Nous l'ignorons. Mais comme les astronomes délégués des différents pays d'Europe, en Amérique, auront pu l'étudier, nous en donnerons un compte-rendu dans notre prochain numéro.

LÉON LEDIEU.

Montréal, 26 juillet 1878.



A LA MÉMOIRE
DE
S. E. le Cardinal A. FRANCHI
ET DE
S. Ex. MGR G. CONROY



SON EXCELLENCE

MGR GEORGE CONROY

NÉ A DROMISKIN

— COMTÉ DE LOUTH EN IRLANDE —

LE 1^{er} JANVIER 1833

ORDONNÉ PRÊTRE A ROME

LE 6 JUIN 1857

SECRÉTAIRE DE S. E. LE CARDINAL CULLEN

ÉVÊQUE D'ARDAGH ET DE CLONMACNOISE

LE 11 AVRIL 1871

NOMMÉ PAR PIE IX DÉLÉGUÉ APOSTOLIQUE AU CANADA

LE 10 AVRIL 1877

CONFIRMÉ DANS SA MISSION PAR LÉON XIII

NOBLE DANS SES MANIÈRES

PLEIN D'AMÉNITÉ

ÉLOQUENT

UNISSANT L'HABILETÉ A LA SCIENCE

AIMANT LA JUSTICE

SAGE ET PRUDENT DANS LES CONSEILS

FERME DANS L'ACTION

AMI DE LA PAIX

COMMANDANT A LA FOIS LE RESPECT ET L'ADMIRATION

FIDÈLE ET DÉVOUÉ A L'ÉGLISE

MEURT A SAINT-JEAN DE TERRENEUVE

LE 4 AOUT 1878

DANS L'ACCOMPLISSEMENT DE SA MISSION

AU MILIEU DE LA CONSTERNATION GÉNÉRALE

PLEURÉ DE L'ÉGLISE DU CANADA

QU'IL A GÉNÉREUSEMENT SERVI

CHER A LA PATRIE

QU'IL A GRANDEMENT CONSOLÉE

IPSI GLORIA ET NUNC ET IN DIEM AETERNITATIS